

GAMME SOLAIRE

2025



TELCO

CATALOGUE
STRUCTURES SOLAIRES

Groupe
MITJAVILA



www.telco-home-automation.com

TELCO est toujours en faveur de l'ECO CONCEPTION :



DURABLE

Notre objectif premier est de créer des produits durables avec des matériaux résistants aux intempéries. Nous maintenons des normes de qualité élevées tout en restant à l'avant-garde de l'innovation. Tous ces facteurs contribuent à la durabilité globale de nos produits.



RÉPARABLE

Conçus pour être entretenus au fil du temps et réparés le cas échéant, nos produits apportent une véritable solution dans la réduction des coûts à long terme, évitent le gaspillage de matériaux et sont ainsi respectueux de l'environnement. Notre démarche est donc en faveur de l'économie circulaire.



DÉMONTABLE

La démontabilité de nos produits contribue à leur durabilité en facilitant leur entretien. Leur réparation est également facilitée ainsi que le recyclage des composants le cas échéant. La démontabilité de nos produits limite les perturbations potentielles lors des opérations de maintenance.



RECYCLABLE

En mettant l'accent sur la recyclabilité de nos produits démontables, cette approche favorise la protection de l'environnement. Elle diminue la nécessité de puiser dans de nouvelles ressources premières et aide à réduire les déchets, s'inscrivant là aussi dans la démarche d'une économie circulaire.

Nous vous informons que dans le but d'une amélioration constante de nos produits, la société TELCO groupe Mitjavila se réserve le droit de modifier leur composition en cours de saison. Dans ce cas de figure et sur demande, une note explicative vous sera fournie par le bureau d'études.

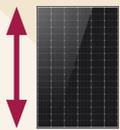
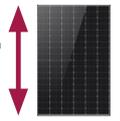
Sommaire :

Toiture abri de jardin ÉLECTRA	Page 4
Auvent ÉLECTRA	Page 6
Auvent CLASSIQUE	Page 8
Auvent EUREKA	Page 10
Pergola - Abri Solaire ELECTRA DESIGN 2	Page 12 -17
Pergola Solaire ELECTRA DESIGN 3	Page 18 - 25
Pergola - Abri Solaire HORIZON III	Page 26 - 29
Fixation PV SYMPLIFIX	Page 30
Options chemin de câble - LED	Page 32
Support borne de recharge & Accessoires	Page 33
Emballage et Transport	Page 34
Eurocode 1 charge à la neige	Page 35
Conditions générales de vente et conception	Page 38

Toiture ÉLECTRA

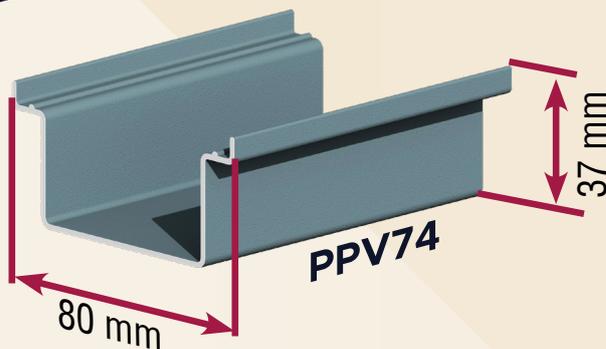
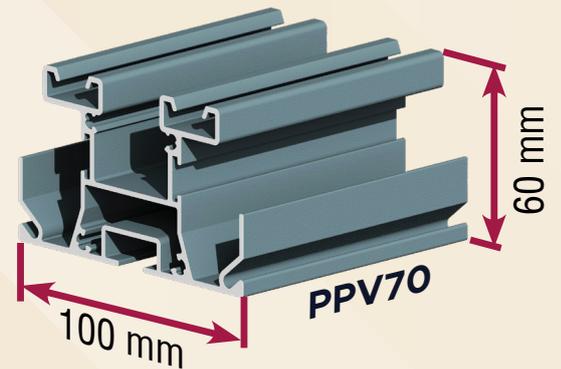
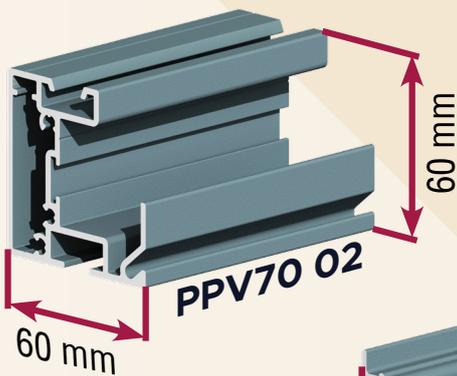
Adaptée pour abri de jardin

PORTRAIT



Panneaux en position **PORTRAIT**.

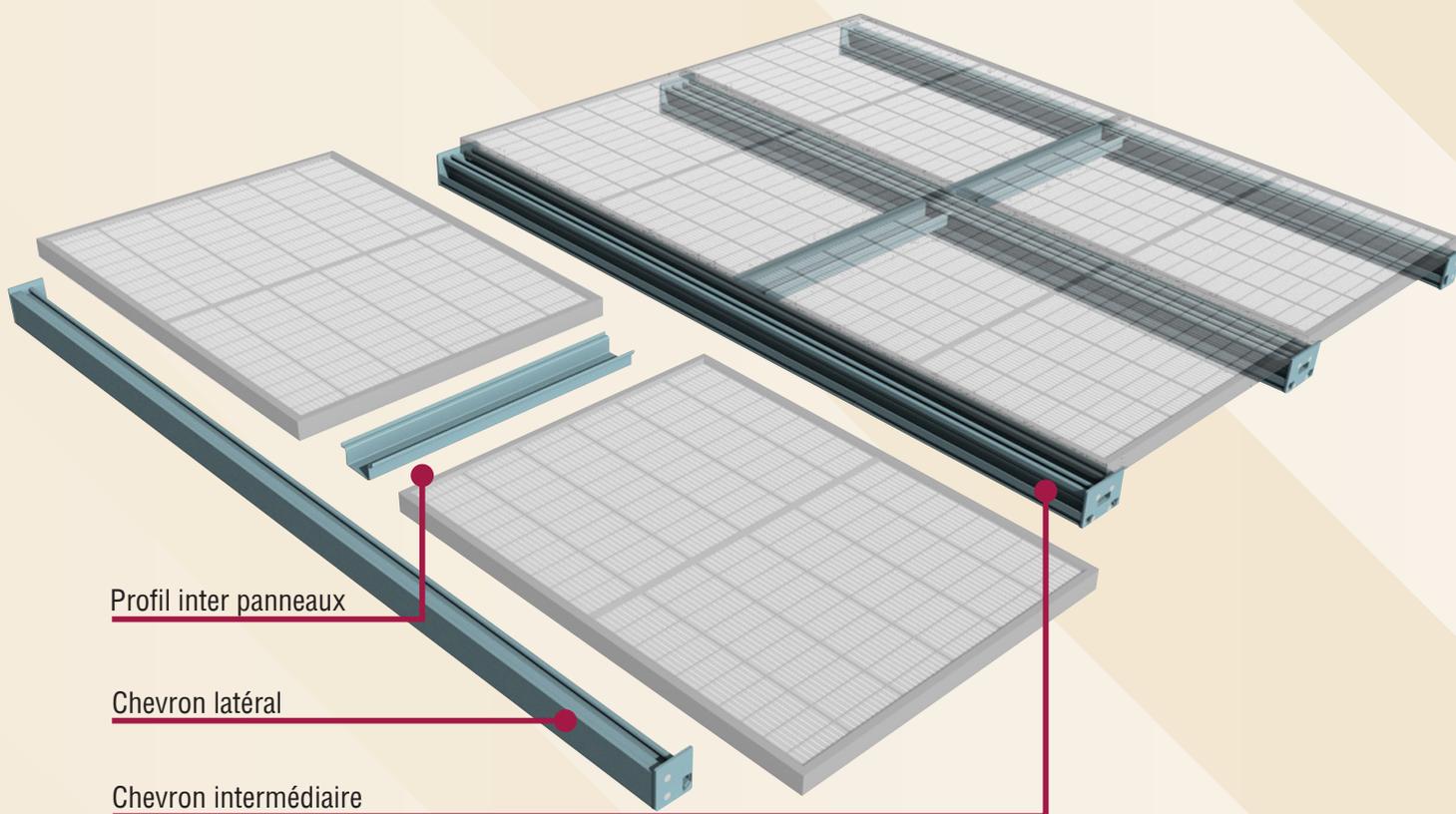
Panneaux compatibles : 2200 mm x 1150 mm max / épaisseur 50 mm max pour 2 panneaux d'avancée
2000 mm x 1150 mm max / épaisseur 50 mm max pour 3 panneaux d'avancée



Ral standard



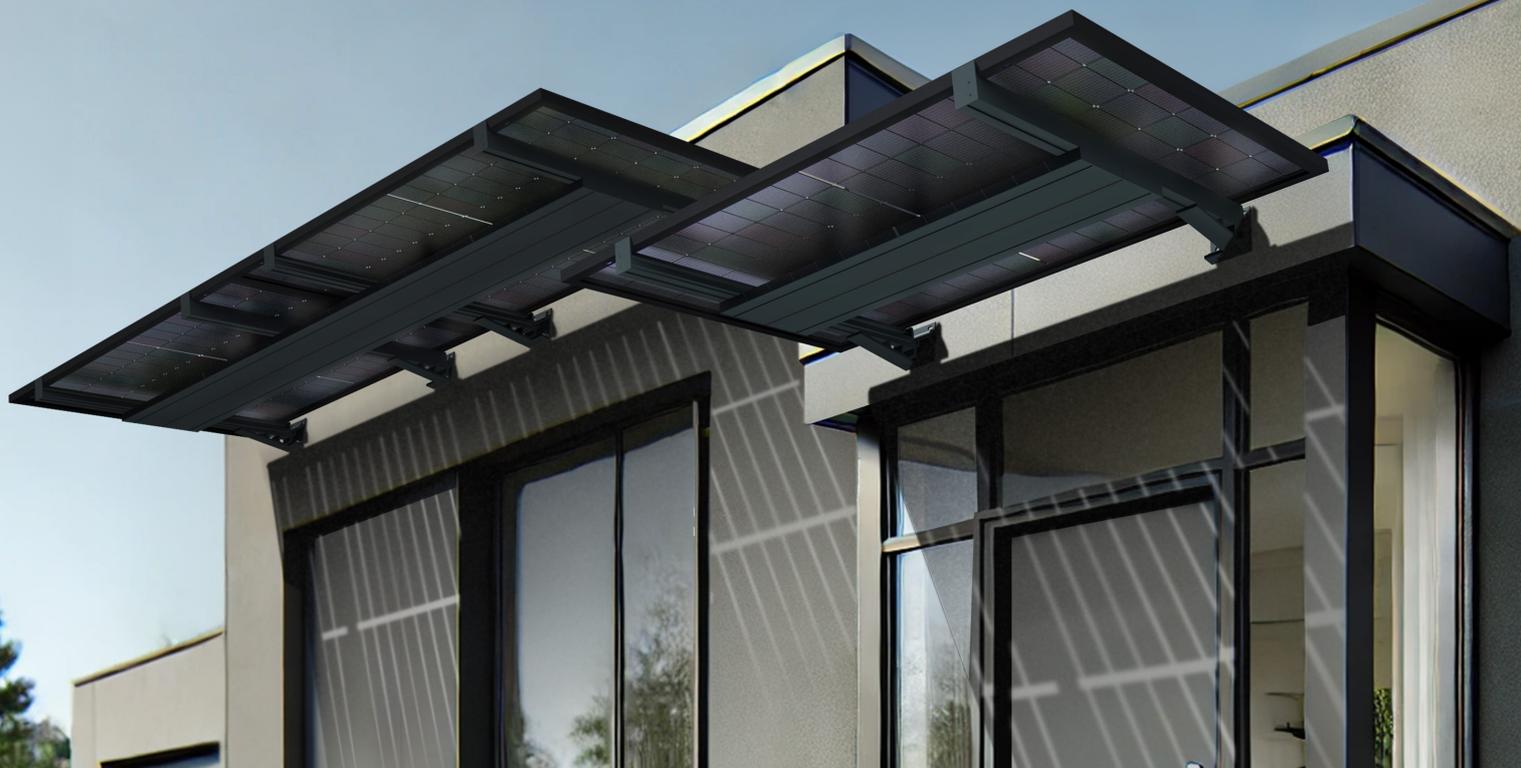
RAL 7016
ANTHRACITE
Laquage texturé



Auvent ÉLECTRA Pose Indépendante

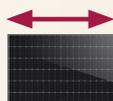
Auvent adossé à une façade

PAYSAGE



Inclinaison : Fixe 12°
Panneau Paysage longueur maxi 2200 mm

L'installation indépendante de l'auvent solaire Electra permet une compatibilité avec divers cadre de panneaux et le montage de panneaux jusqu'à 2,2 mètres de long.



Panneaux en position PAYSAGE.
Panneaux compatibles : 2200 mm x 1150 mm max / épaisseur 50 mm max

OPTION CHEMIN DE CABLE

Kit 2 Profils

OPTION LED Sur Chemin de Câble.

Kit 2 Rubans Réf : KITLEDFIX2C

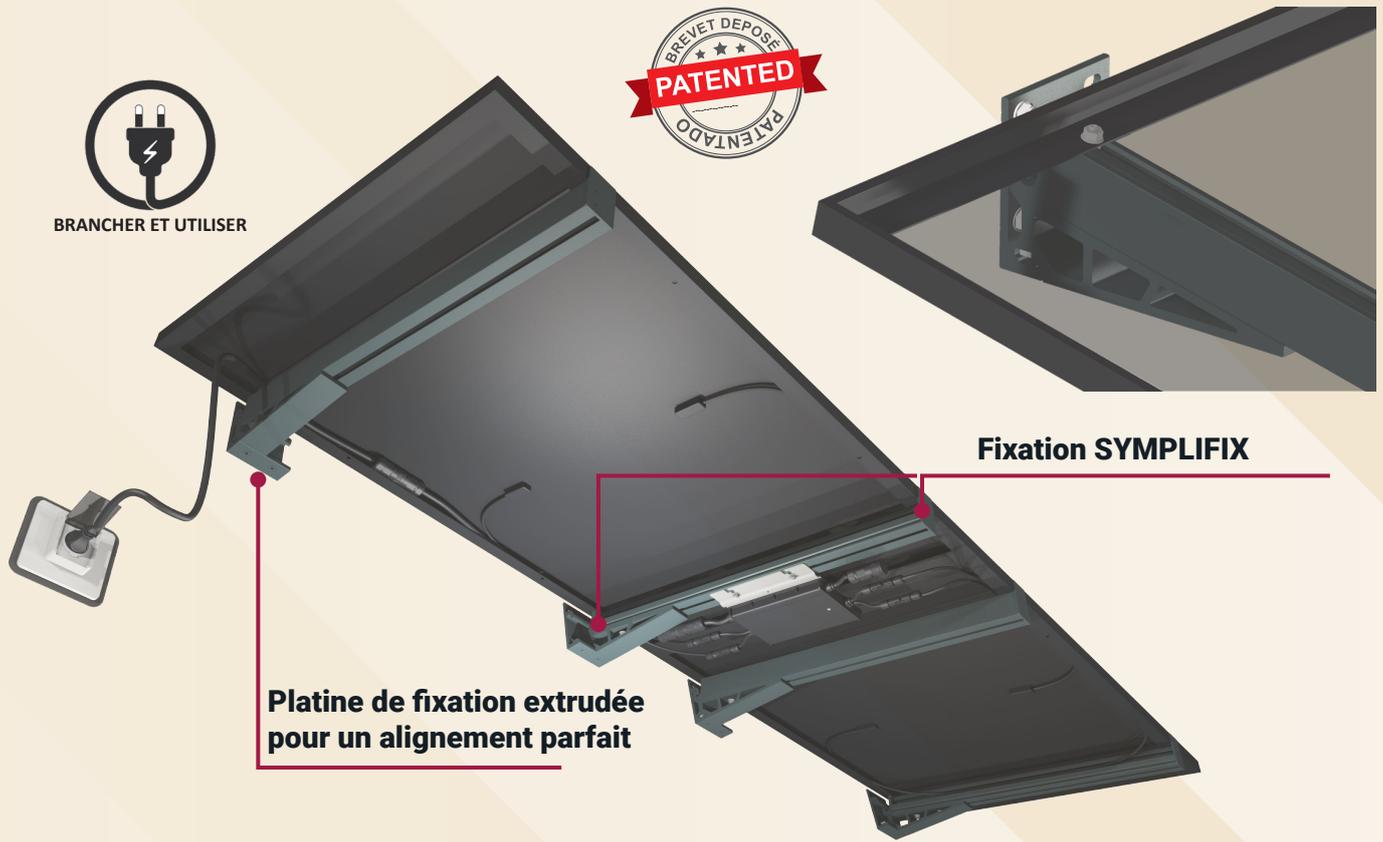
Ral standard



RAL 7016
ANTHRACITE
Laquage texturé



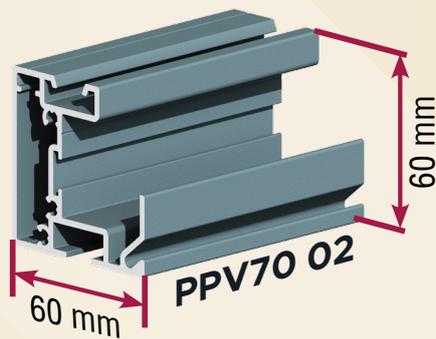
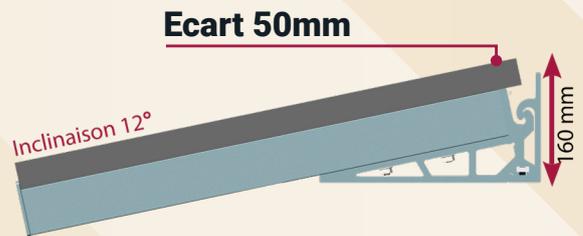
BRANCHER ET UTILISER



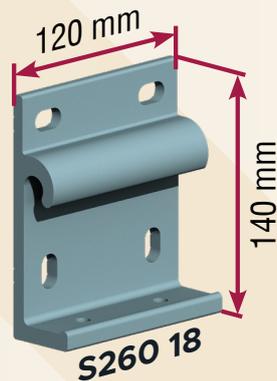
Platine de fixation extrudée pour un alignement parfait

Fixation SYMPLIFIX

Structure pour panneaux cadrés
Armature et pièces 100% aluminium



PPV70 02



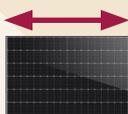
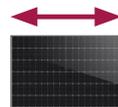
S260 18

+ Value Ral sélection : +16%		
Laquage texturé		
RAL 8019	RAL 8014	RAL 7022
RAL 6021	RAL 5014	RAL 3005
RAL 7011	RAL 9005	RAL 9006
RAL 7035	RAL 1015	RAL 9010 TEXTURE
+ Value autres Ral : +20%		

Auvent Solaire Classique

Auvent adossé à une façade

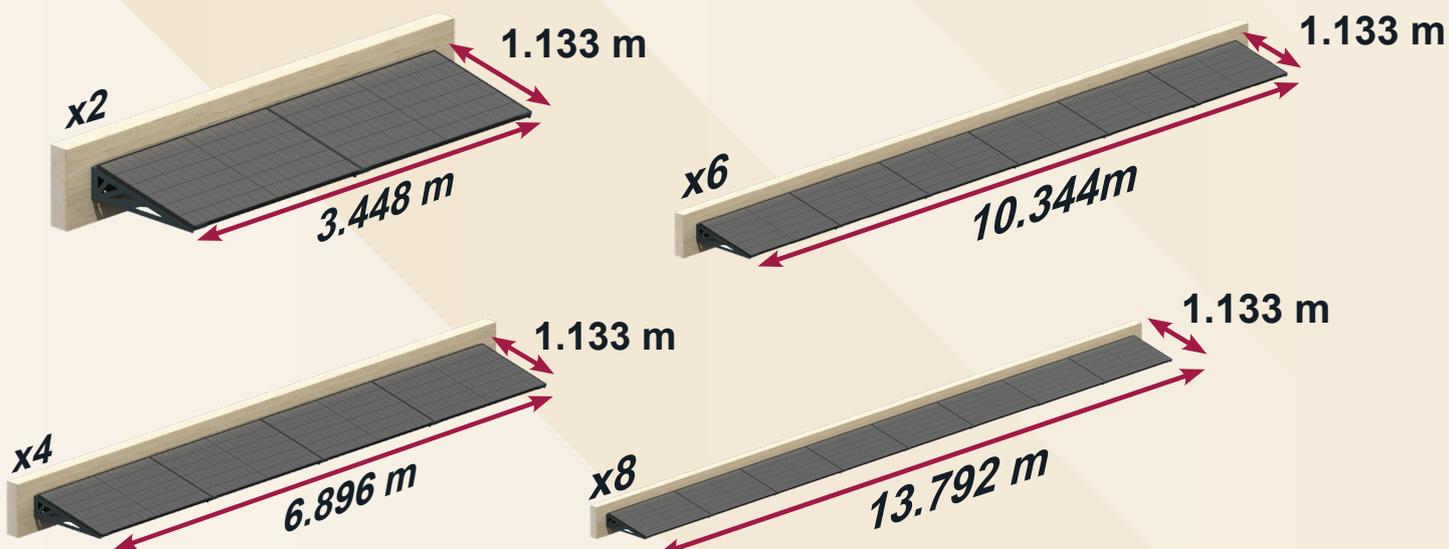
PAYSAGE



Panneaux en position PAYSAGE.

Panneaux compatibles : 1800 mm x 1150 mm max / épaisseur 50 mm max

Exemples réalisés avec panneaux de 1722 x 1134 mm



Ral standard



RAL 7016
ANTHRACITE
Laquage texturé

+ Value Ral sélection : +16%

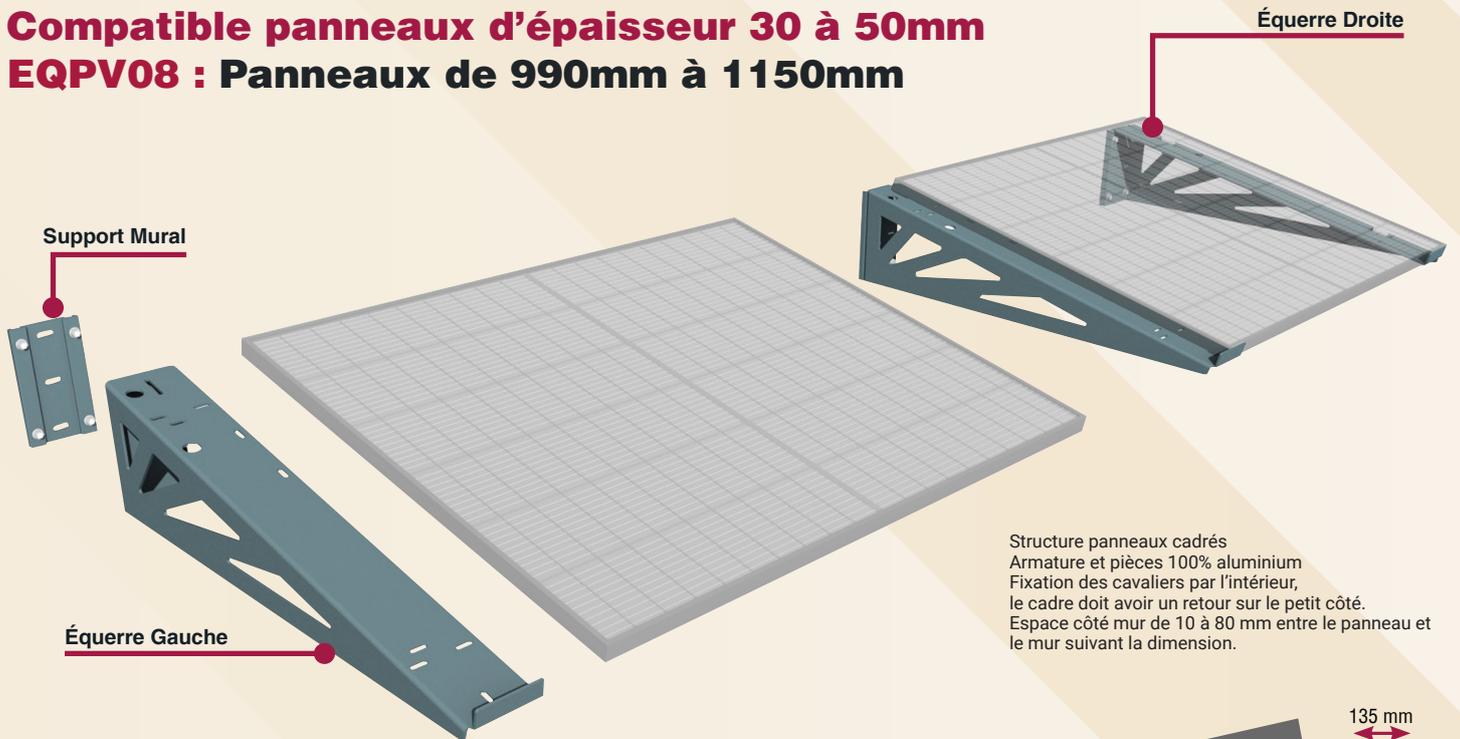
Laquage texturé



+ Value autres Ral : +20%



Compatible panneaux d'épaisseur 30 à 50mm
EQPV08 : Panneaux de 990mm à 1150mm



Structure panneaux cadrés
 Armature et pièces 100% aluminium
 Fixation des cavaliers par l'intérieur,
 le cadre doit avoir un retour sur le petit côté.
 Espace côté mur de 10 à 80 mm entre le panneau et
 le mur suivant la dimension.

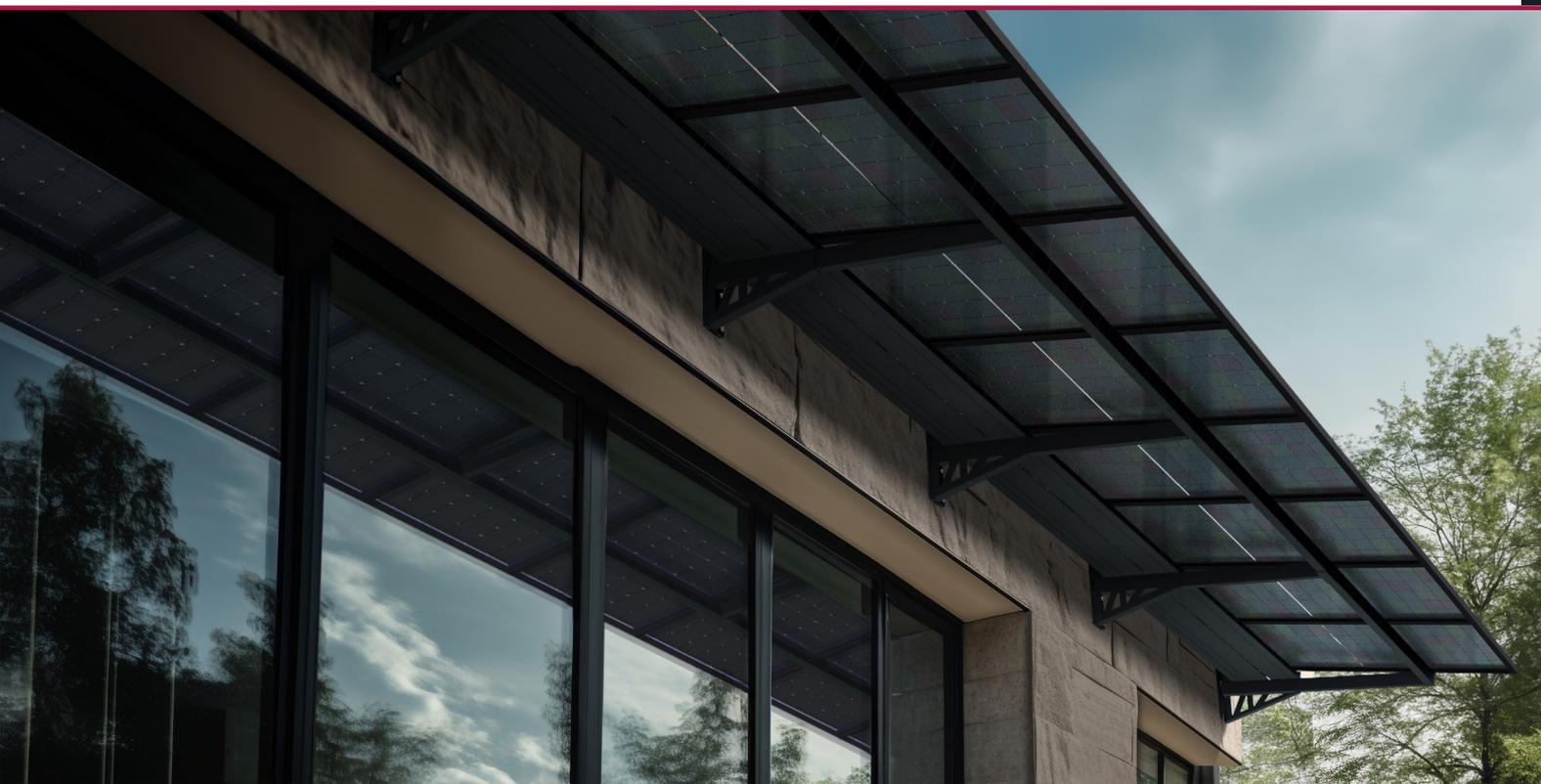
Ligne Chemin de câble
 Permet le passage des câbles ainsi
 que d'incorporer les micro-onduleurs



Auvent EUREKA

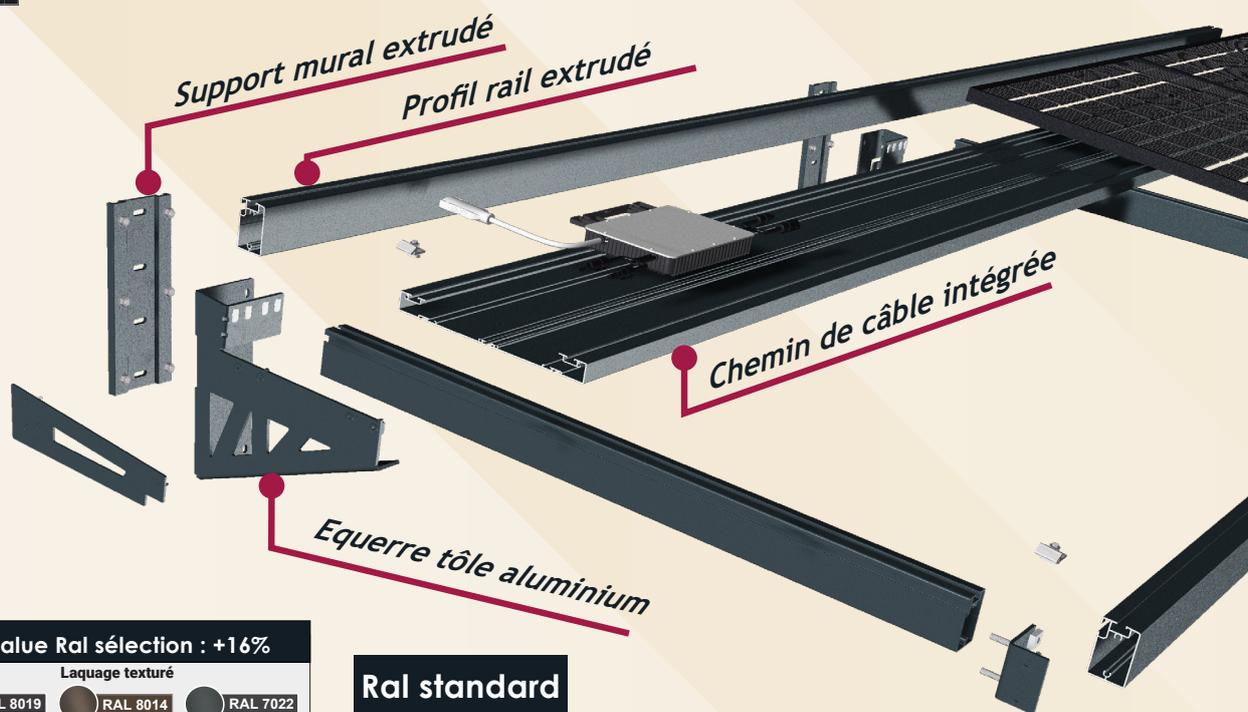
Auvent adossé à une façade

PORTRAIT



Panneaux en position PORTRAIT.

Panneaux compatibles : Largeur 1150 mm x Longueur 2000 mm max / épaisseur 50 mm max



+ Value Ral sélection : +16%

Laquage texturé



+ Value autres Ral : +20%

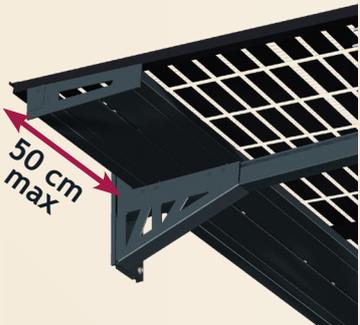
Ral standard



RAL 7016
ANTHRACITE
Laquage texturé



Option support décalé de 50 cm



50 cm max

2 m

4.552 m avec 4 panneaux solaire de 1722 x 1134 mm

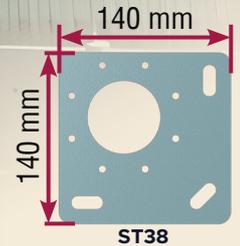
Dimensions :
Largeur entre platine : 2.5m maxi
Avancée : jusqu'à 2m



Pergola ÉLECTRA Design 2

Pergola à toit plat adossée à une façade

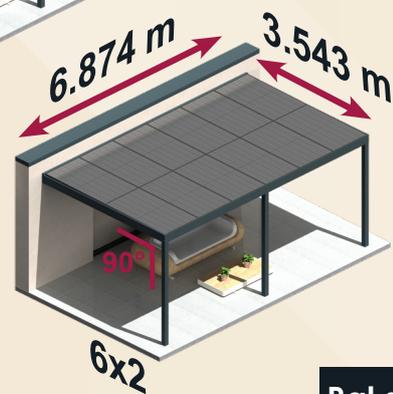
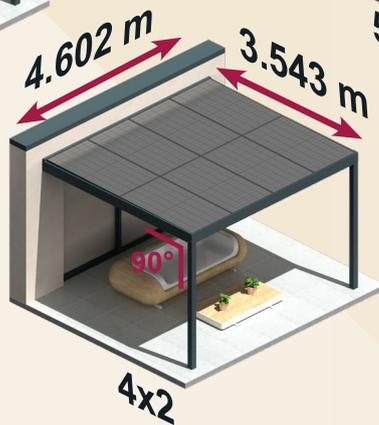
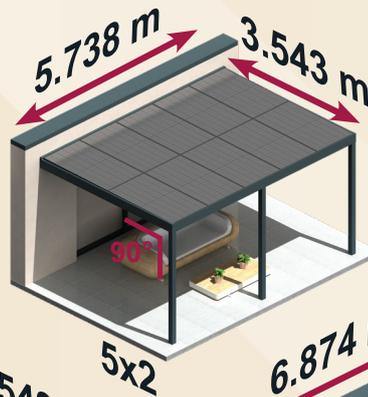
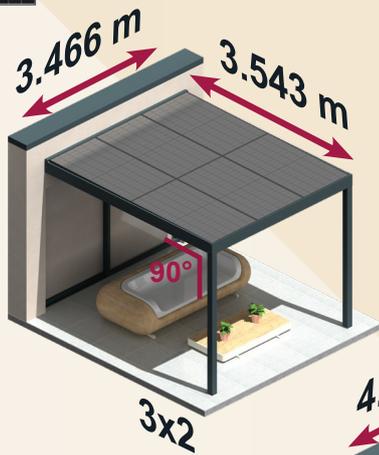
PORTRAIT 



Panneaux en position **PORTRAIT**.

Panneaux compatibles : 2000 mm x 1150 mm max / épaisseur 35 mm max

Exemples réalisés avec panneaux de 1722 x 1134 mm



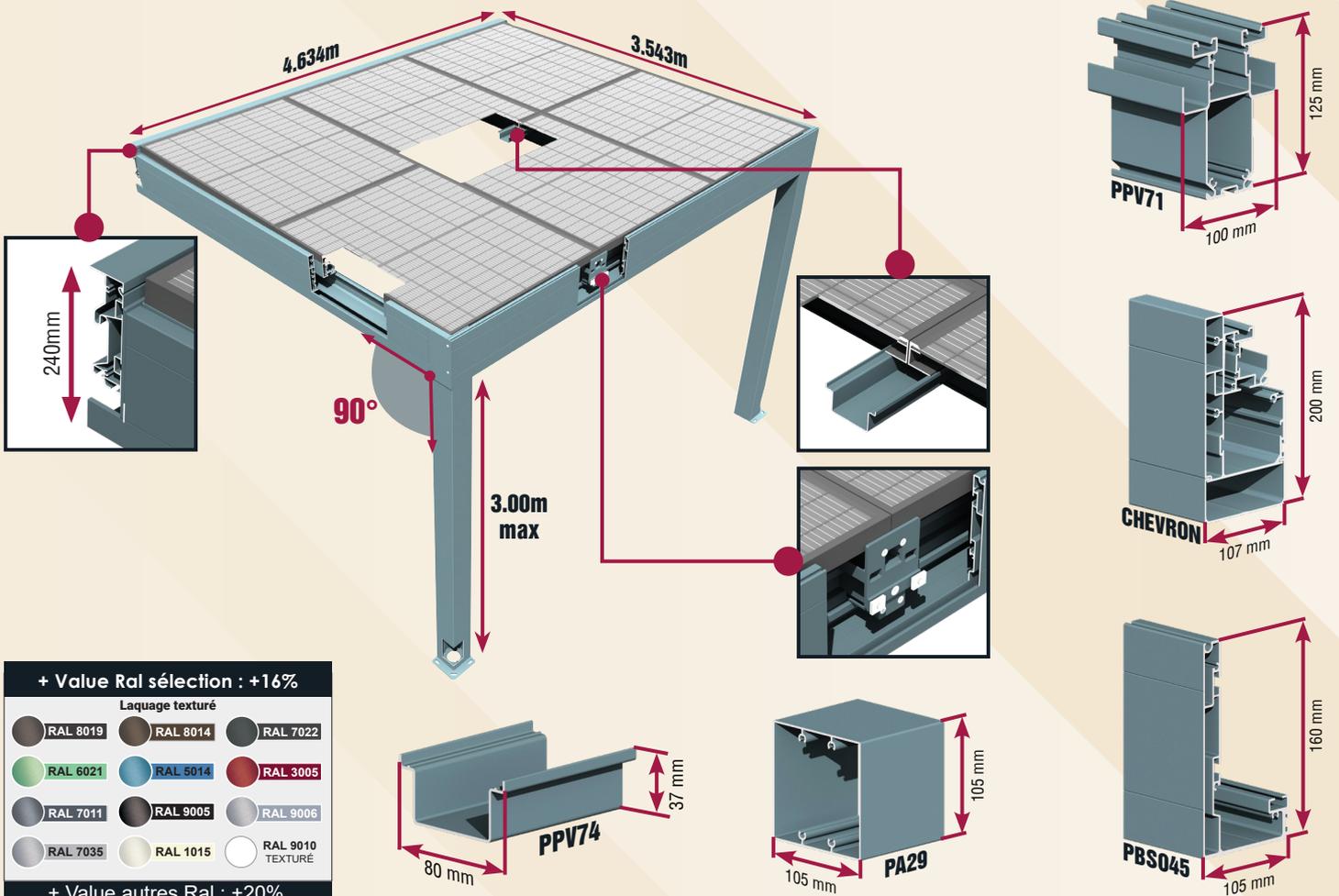
OPTION LED Sur Chemin de Câble.

Kit 2 Rubans Réf : KITLEDFIX2C

Ral standard

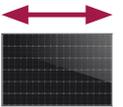


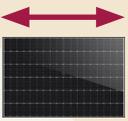
RAL 7016
ANTHRACITE
Laquage texturé



Pergola ÉLECTRA Design 2

Pergola à toit plat adossée à une façade

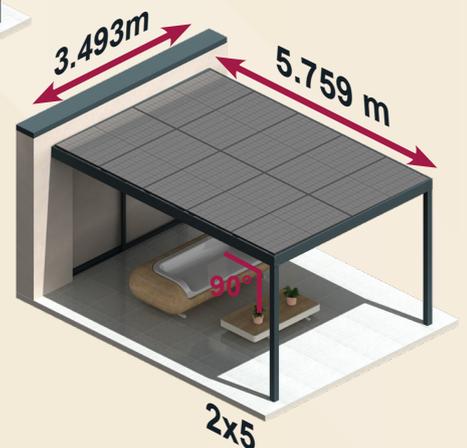
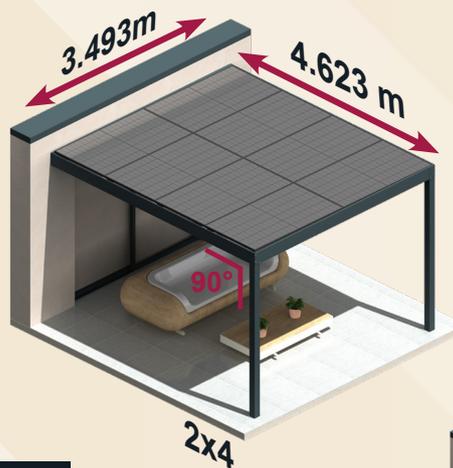
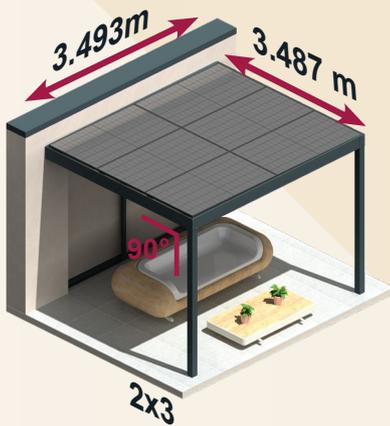
PAYSAGE 



Panneaux en position PAYSAGE.

Panneaux compatibles : 2200 mm x 1800 mm max / épaisseur 50 mm max

Exemples réalisés avec panneaux de 1722 x 1134 mm



OPTION LED Sur Chemin de Câble.

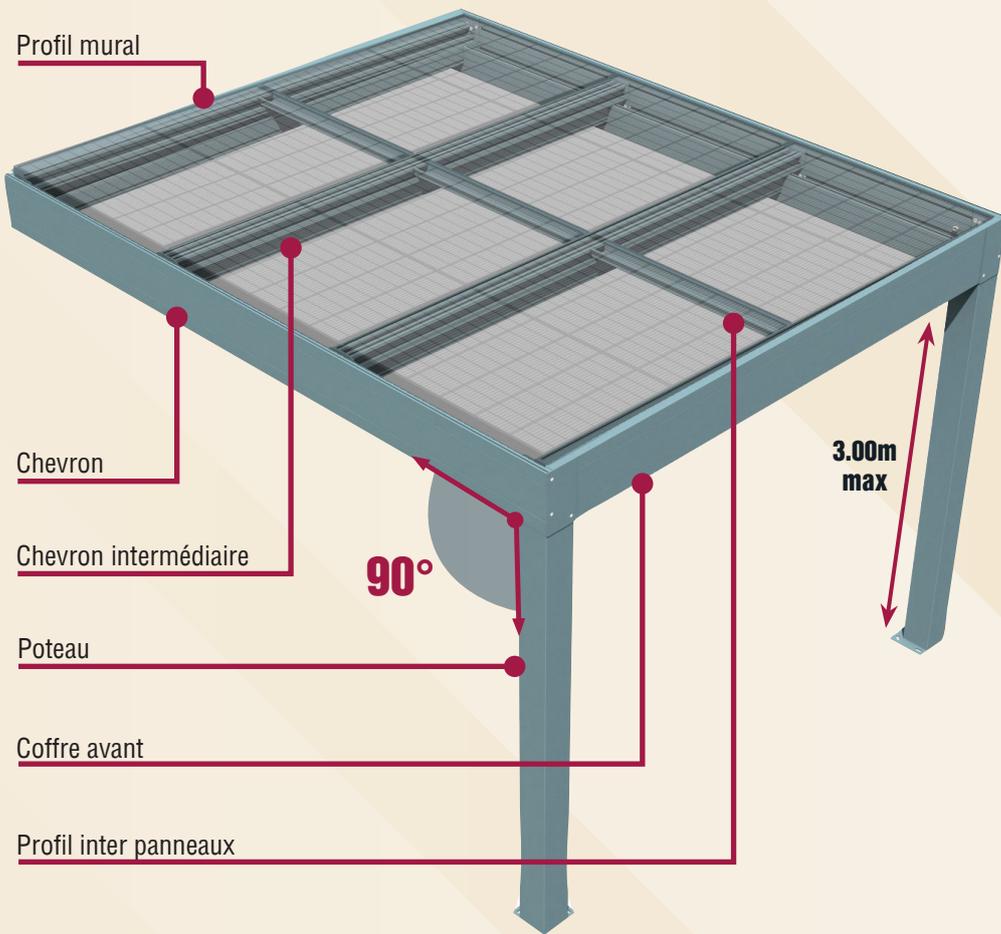
Kit 2 Rubans Réf : KITLEDFIX2C

Ral standard

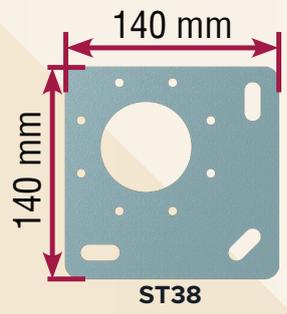


RAL 7016
ANTHRACITE
Laquage texturé





Panneaux :
2cm par panneaux
Poteau : 105 x 105
Structure : 90°



+ Value Ral sélection : +16%

Laquage texturé

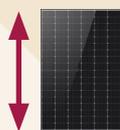
RAL 8019	RAL 8014	RAL 7022
RAL 6021	RAL 5014	RAL 3005
RAL 7011	RAL 9005	RAL 9006
RAL 7035	RAL 1015	RAL 9010 TEXTURE

+ Value autres Ral : +20%

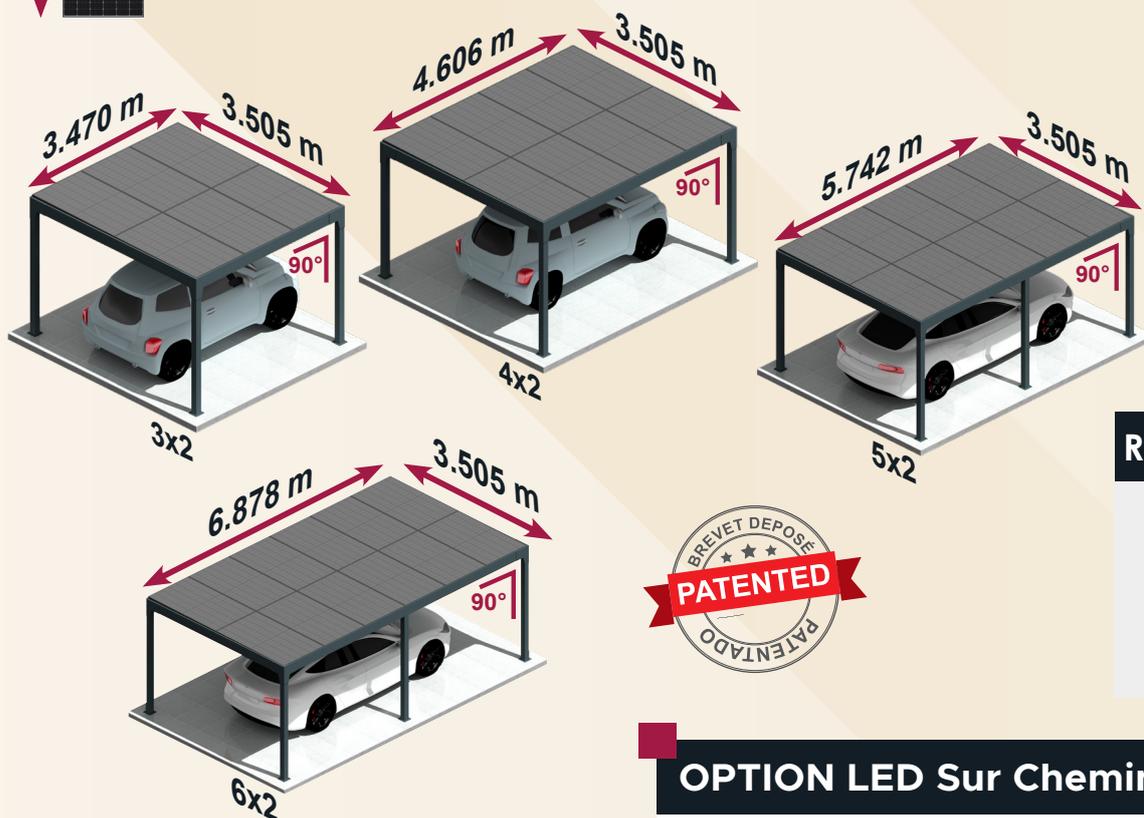
Abri ÉLECTRA Design 2 Ilot

Abri à toit plat pour allée de garrage et véhicule

PORTRAIT 



Panneaux en position **PORTRAIT**.
 Panneaux compatibles : 2000 mm x 1150 mm max / épaisseur 50 mm max
 Exemples réalisés avec panneaux de 1722 x 1134 mm



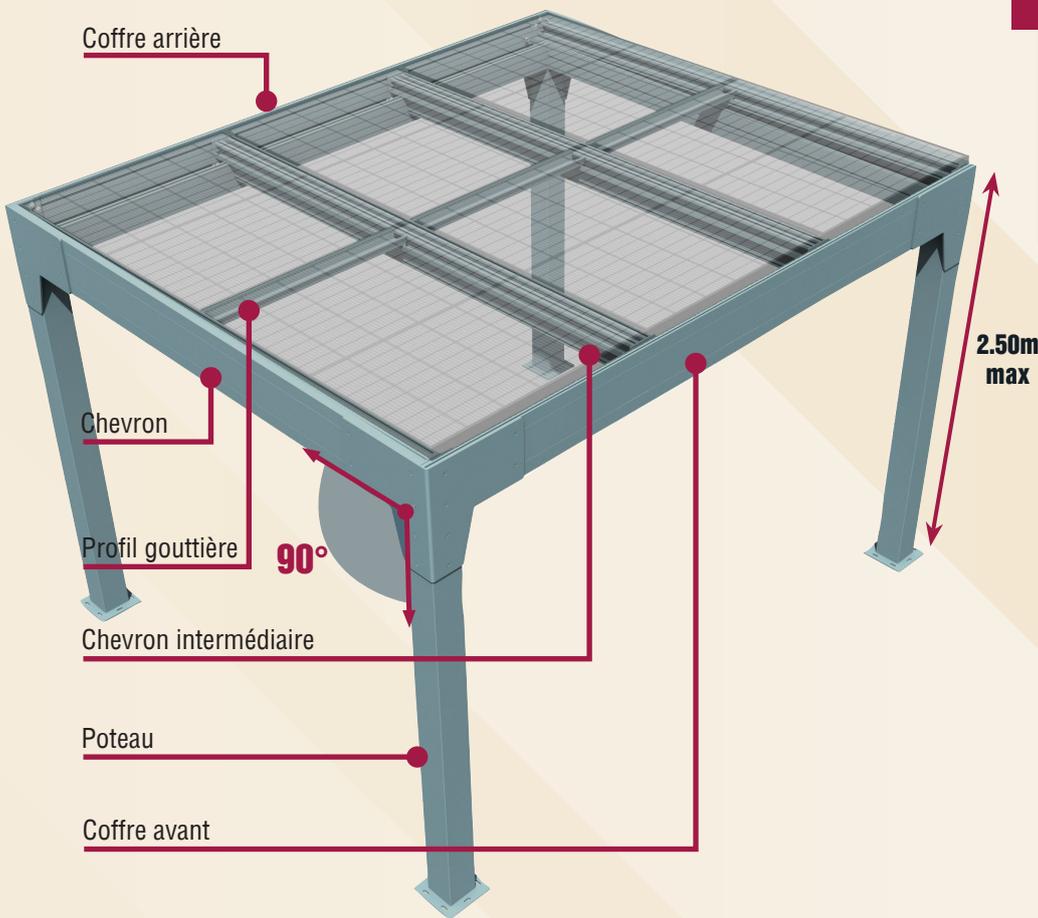
Ral standard



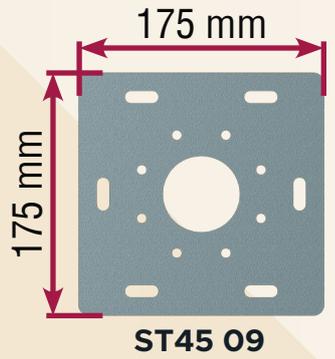
RAL 7016
 ANTHRACITE
 Laquage texturé

OPTION LED Sur Chemin de Câble.

Kit 2 Rubans Réf : KITLEDFIX2C



Panneaux :
2cm par panneaux
Poteau : 105 x 105
4 à 6 poteaux



+ Value Ral sélection : +16%

Laquage texturé

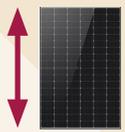
<input type="radio"/> RAL 8019	<input type="radio"/> RAL 8014	<input type="radio"/> RAL 7022
<input type="radio"/> RAL 6021	<input type="radio"/> RAL 5014	<input type="radio"/> RAL 3005
<input type="radio"/> RAL 7011	<input type="radio"/> RAL 9005	<input type="radio"/> RAL 9006
<input type="radio"/> RAL 7035	<input type="radio"/> RAL 1015	<input type="radio"/> RAL 9010 TEXTURÉ

+ Value autres Ral : +20%

Pergola ÉLECTRA Design 3

Pergola à toit plat adossée à une façade

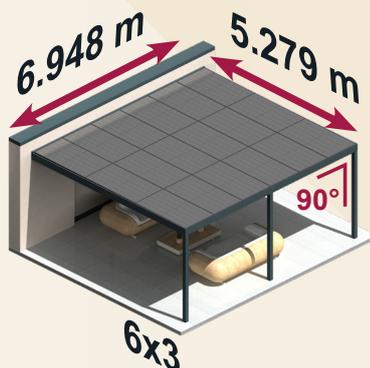
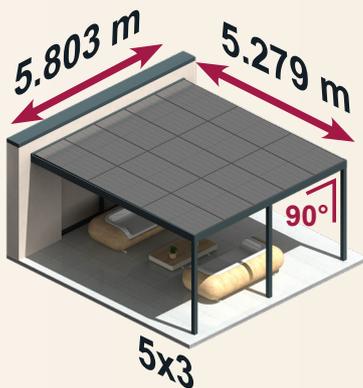
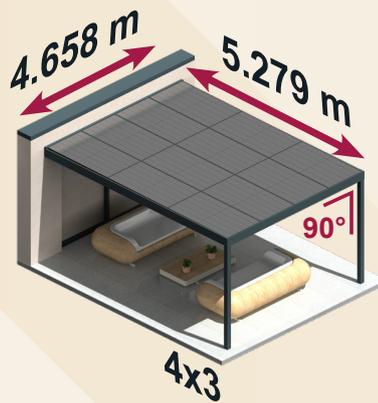
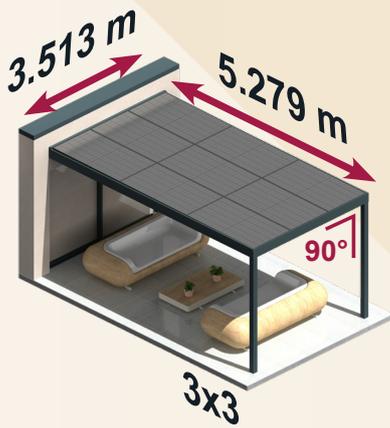
PORTRAIT 



Panneaux en position **PORTRAIT**.

Panneaux compatibles : 2200 mm x 1150 mm max / épaisseur 50 mm max pour 2 panneaux
2000 mm x 1150 mm max / épaisseur 50 mm max pour 3 panneaux

Exemples réalisés avec panneaux de 1722 x 1134 mm



+ Value Ral sélection : +16%

Laquage texturé

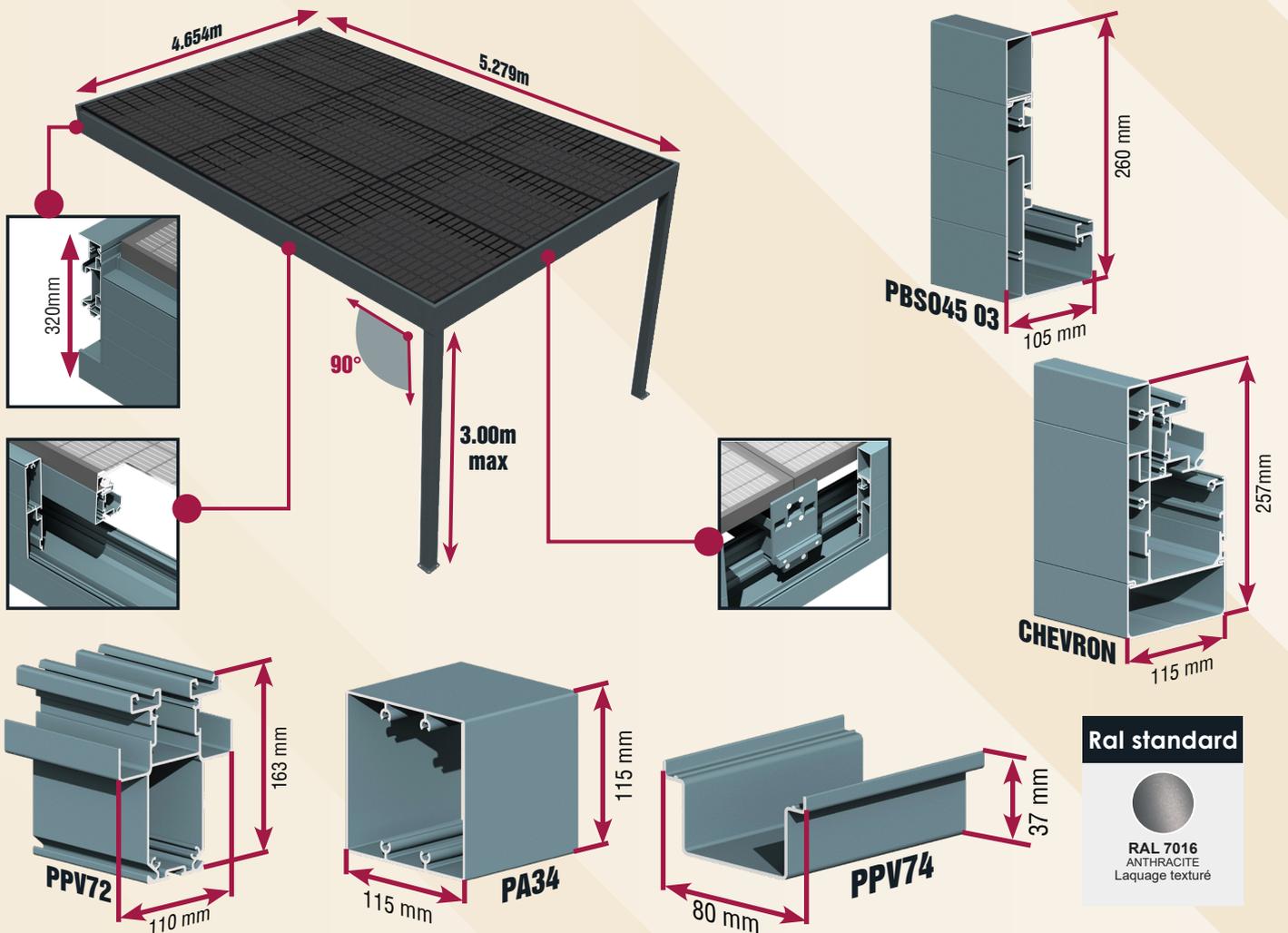


+ Value autres Ral : +20%

OPTION LED Sur Chemin de Câble.

Kit 2 Rubans Réf : KITLEDFIX2C

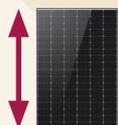
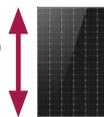




Abri ÉLECTRA Design 3 ILOT

Abri à toit plat pour allée de garage et véhicule

PORTRAIT



Panneaux en position **PORTRAIT**.

Panneaux compatibles : 2000 mm x 1150 mm max pour 3 panneaux ou 2200 pour 2 panneaux
Épaisseur 50 mm max

OPTION LED Sur Chemin de Câble.

Kit 2 Rubans Réf : KITLEDFIX2C

+ Value Ral sélection : +16%

Laquage texturé

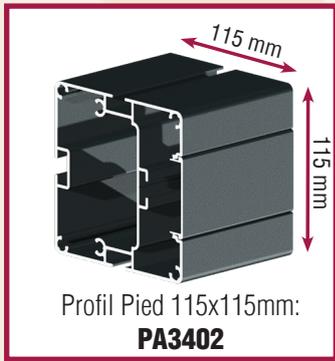
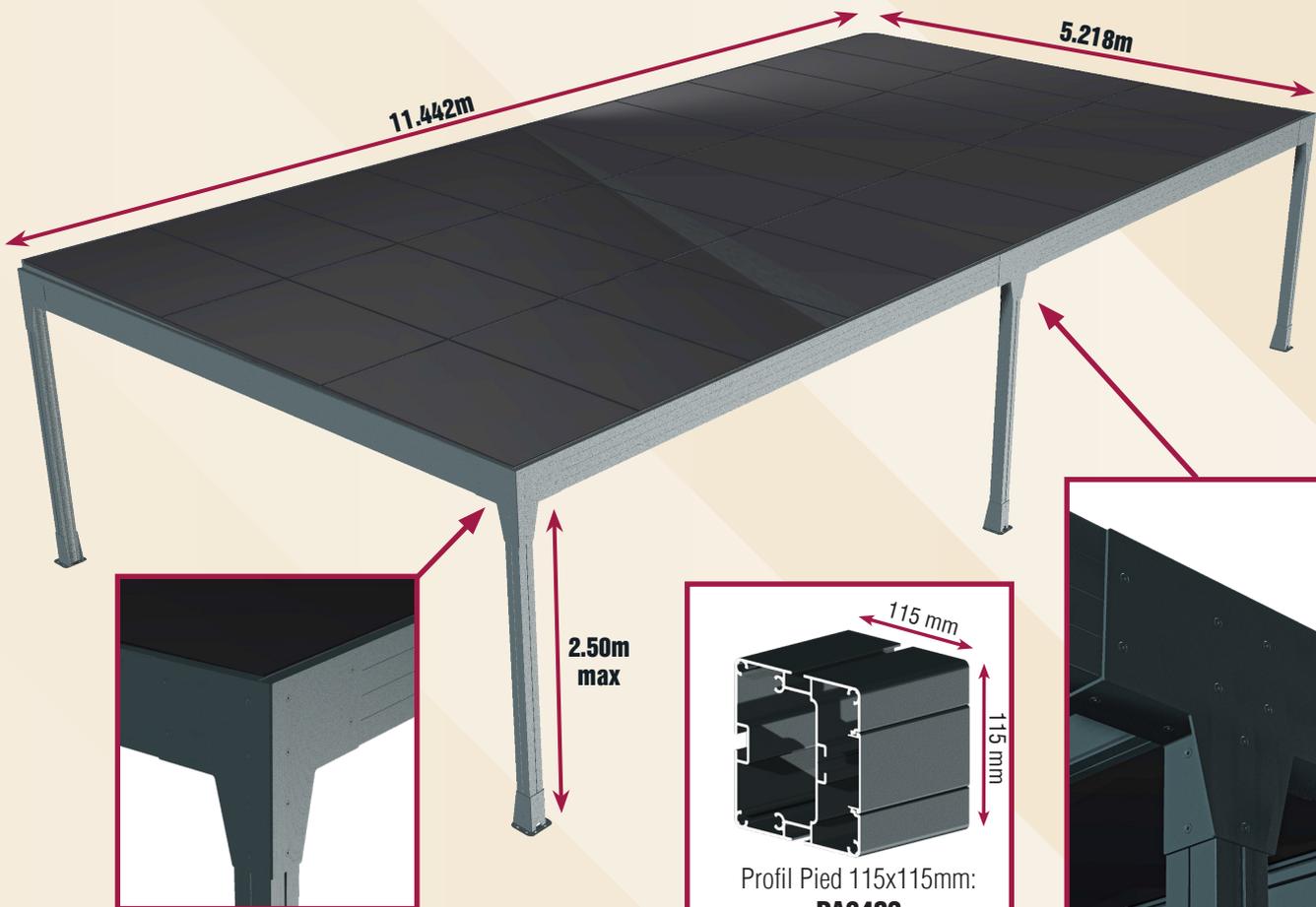


+ Value autres Ral : +20%

Ral standard



RAL 7016
ANTHRACITE
Laquage texturé



Ligne Chemin de câble
Permet le passage des câbles ainsi que
d'incorporer les micro-onduleurs

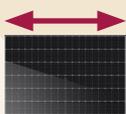
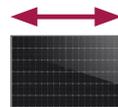




Abri ÉLECTRA Design 3 Pieds déportés

Abri à toit plat pour allée de garage et véhicule

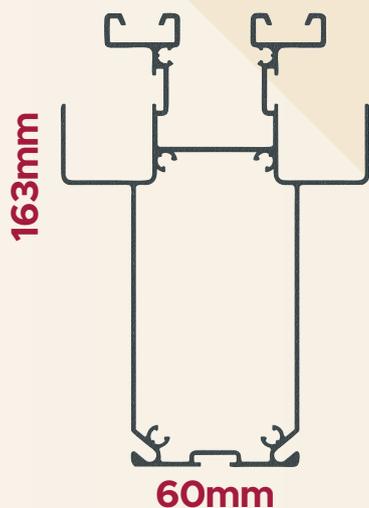
PAYSAGE



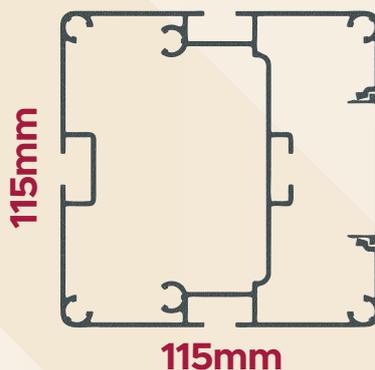
Panneaux en position **PAYSAGE**.

Panneaux compatibles : 1150 mm x 2000 mm max pour 3 panneaux ou 2200 pour 2 panneaux
Épaisseur 50 mm max

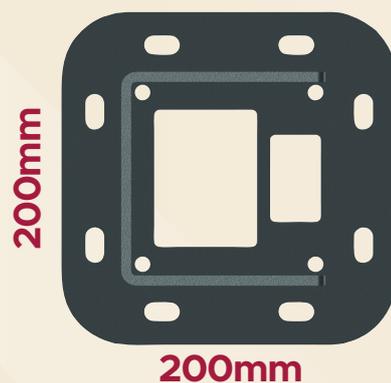
Chevron



Poteau



Platine



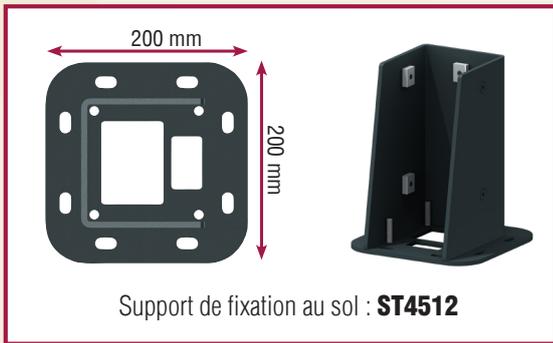
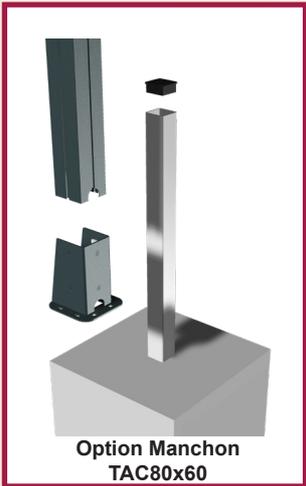
Ral standard



RAL 7016
ANTHRACITE
Laquage texturé

OPTION LED Sur Chemin de Câble.

Kit 2 Rubans Réf : KITLEDFIX2C

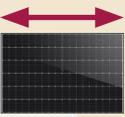
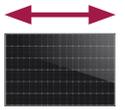


Exemple réalisé avec panneaux de
1722 x 1134 mm

Pergola Solaire Horizon III

Pergola à pente adossée à une façade

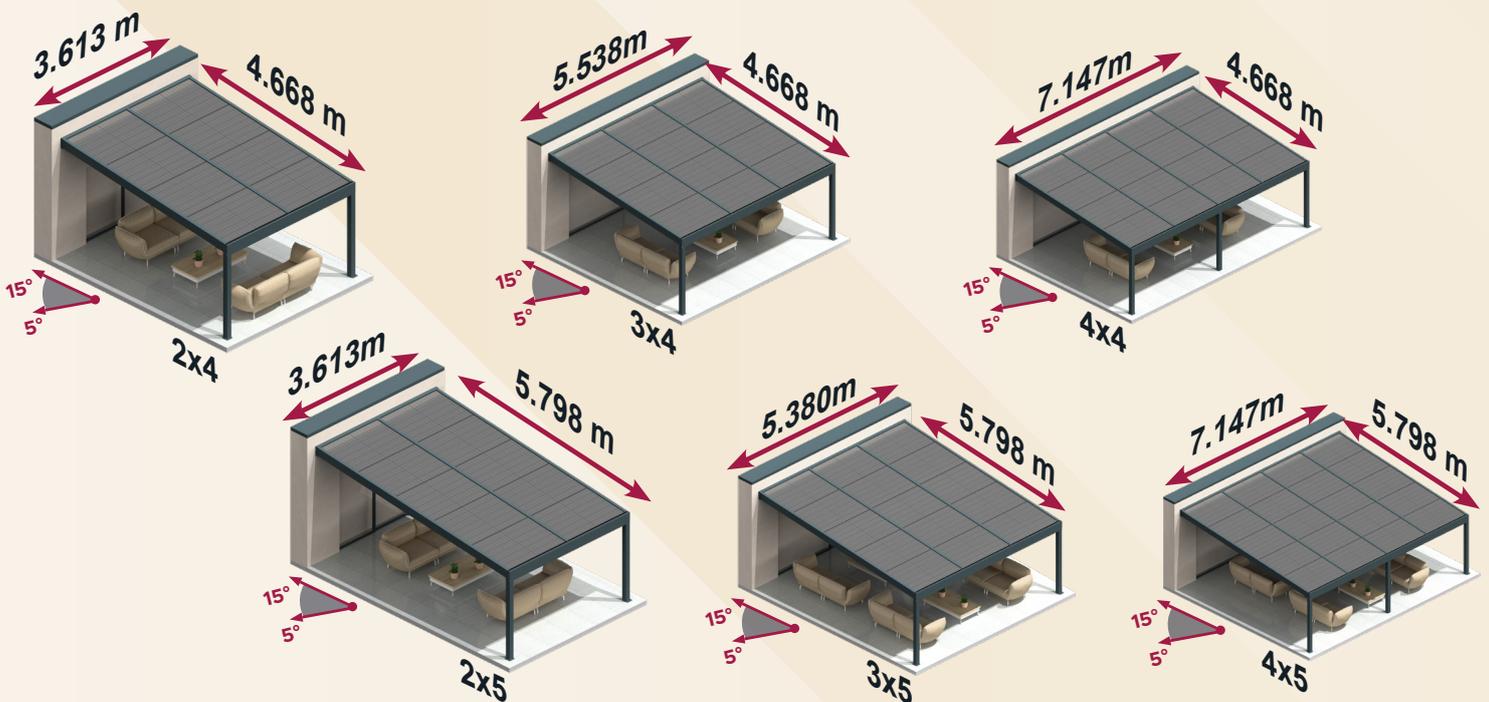
PAYSAGE



Panneaux en position PAYSAGE.

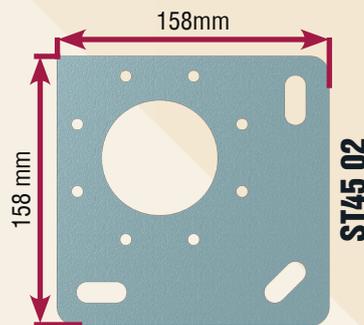
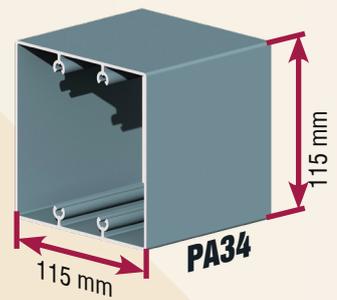
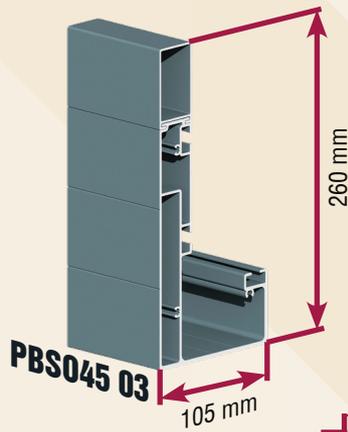
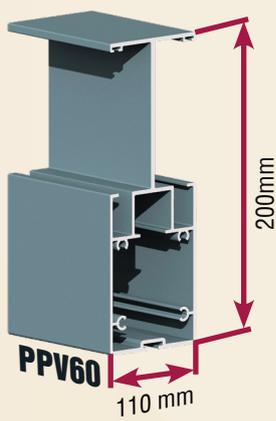
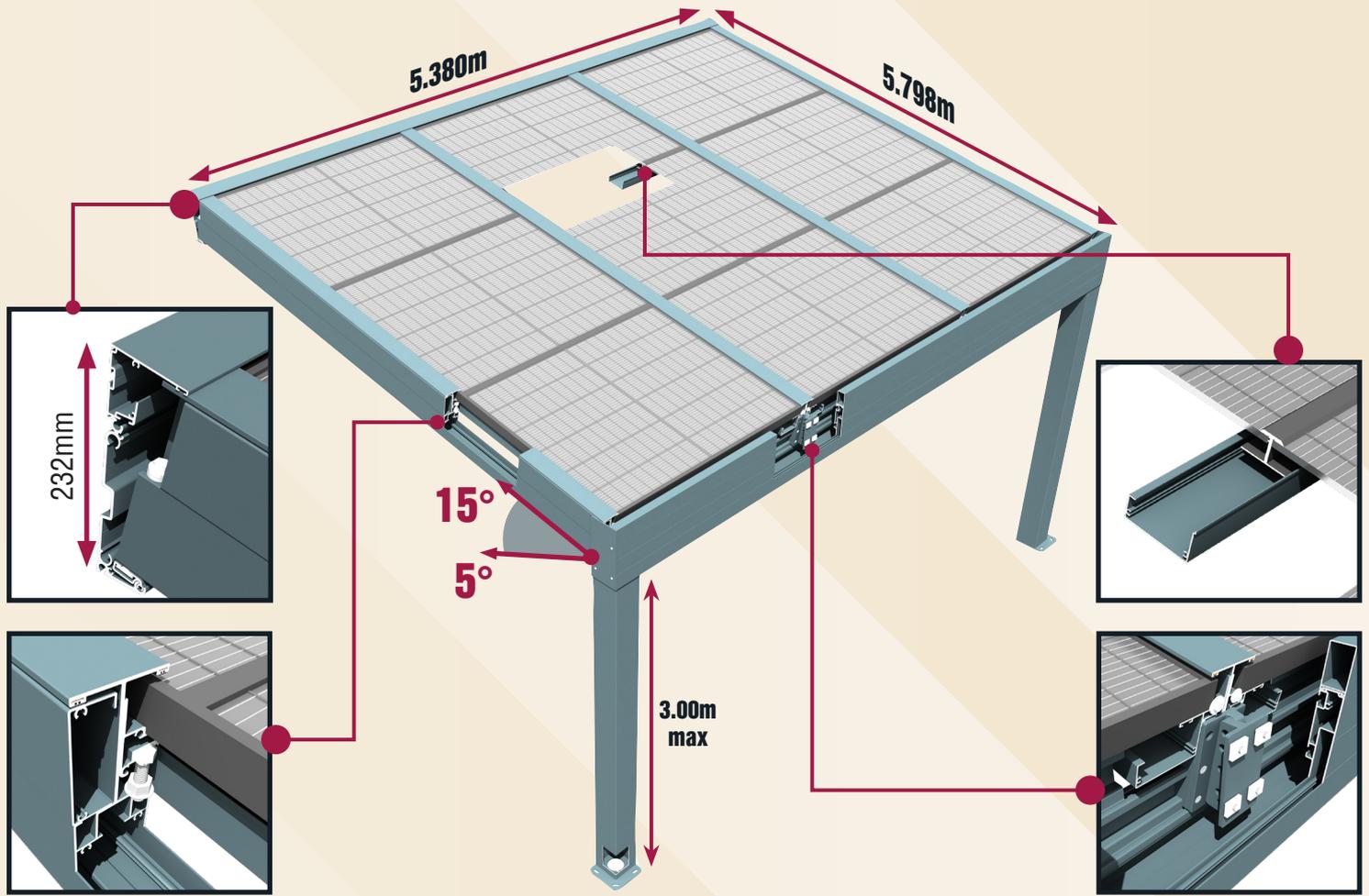
Panneaux compatibles : 2200 mm x 1150 mm max / épaisseur 50 mm max

Exemples réalisés avec panneaux de 1722 x 1134 mm



OPTION LED Sur chemin de câble.

Kit 2 Rubans Réf : KITLEDFIX2C



Ral standard



+ Value Ral sélection : +16%

Laquage texturé

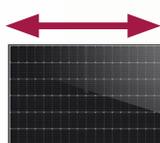
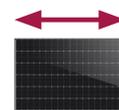
RAL 8019	RAL 8014	RAL 7022
RAL 6021	RAL 5014	RAL 3005
RAL 7011	RAL 9005	RAL 9006
RAL 7035	RAL 1015	RAL 9010 TEXTURÉ

+ Value autres Ral : +20%

Abri Îlot Solaire Horizon III

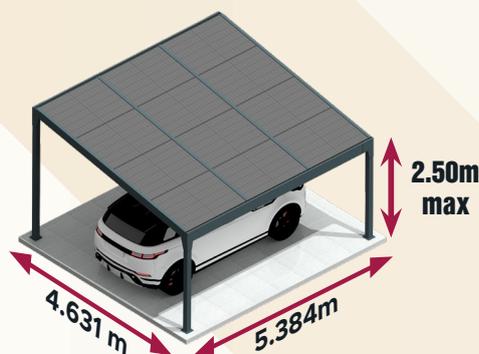
Abri à pente pour allée de garage et véhicule

PAYSAGE



Panneaux en position **PAYSAGE**.
 Panneaux compatibles : 2000 mm x 1150 mm max / épaisseur 50 mm max
 Exemple réalisé avec panneaux de 1722 x 1134 mm

Inclinaison : Fixe 10°
Panneau Paysage
Poteau : 115 x 115
4/6 poteaux



+ Value Ral sélection : +16%

Laquage texturé

RAL 8019	RAL 8014	RAL 7022
RAL 6021	RAL 5014	RAL 3005
RAL 7011	RAL 9005	RAL 9006
RAL 7035	RAL 1015	RAL 9010 TEXTURÉ

+ Value autres Ral : +20%

Ral standard



RAL 7016
 ANTHRACITE
 Laquage texturé

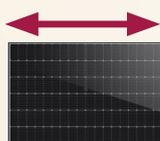
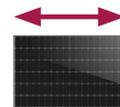
OPTION LED Sur chemin de câble.

Kit 2 Rubans Réf : KITLEDFIX2C

Abri Îlot Solaire Horizon III à 2 pentes

Abri à pente pour allée de garage et véhicule

PAYSAGE



Panneaux en position PAYSAGE.

Panneaux compatibles : 2000 m x 1150 m max / épaisseur 50 mm max
Exemple réalisé avec panneaux de 1722 x 1134 mm

Inclinaison : Fixe 10°
Panneau Paysage
Poteau : 115 x 115
4/6 poteaux

OPTION LED Sur chemin de câble.

Kit 2 Rubans Réf : KITLEDFIX2C

+ Value Ral sélection : +16%

Laquage texturé



+ Value autres Ral : +20%

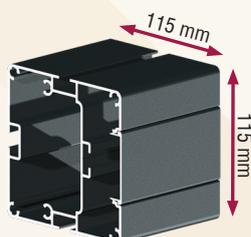
Ral standard



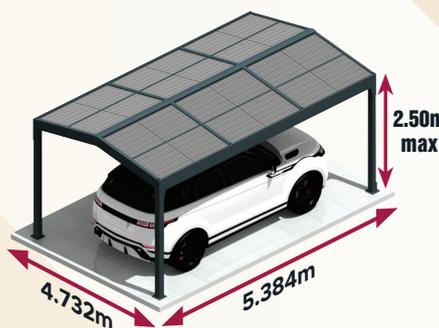
RAL 7016
ANTHRACITE
Laquage texturé



ST45 12



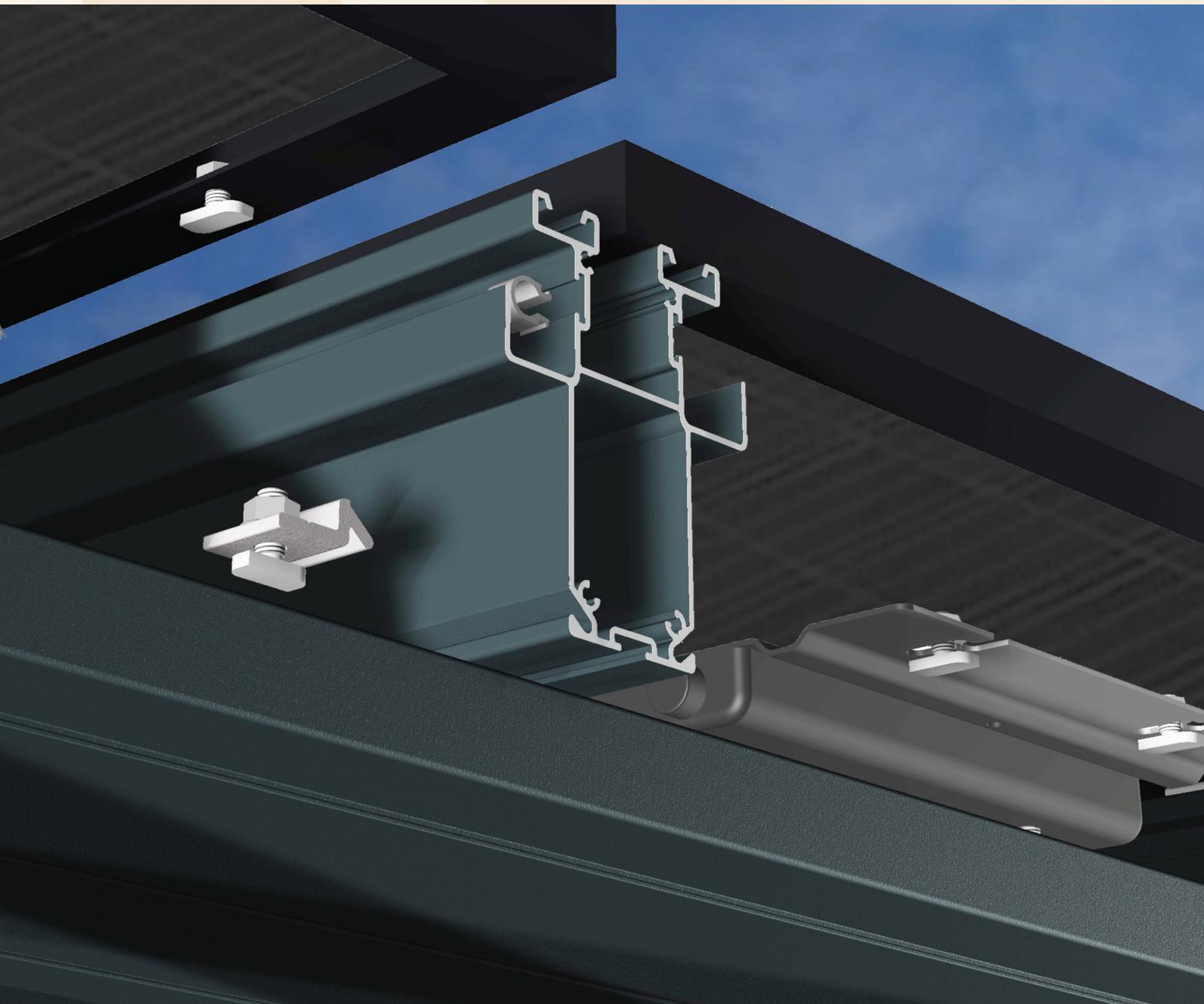
Profil Pied 115x115mm:
PA3402



Nouveauté Fixation PV **SIMPLY Fix**

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Nouveauté Fixation Photovoltaïque **SIMPLYFix** »



À propos :

MITJAVILA est leader européen en structures aluminium et reconnu pour son savoir-faire, la durabilité et la simplicité de montage de ses systèmes. L'entreprise innove depuis plus de 50 ans dans le domaine de la protection solaire, fermeture et conçoit également des structures pour panneaux photovoltaïques.



Poser simplement les panneaux photovoltaïques avec le système breveté **SIMPLYFix**.

Inclus dans toute la Gamme Electra !

La fixation en 1/4 de tour !

Découvrez une nouvelle façon de fixer vos panneaux photovoltaïques:

Fixation rapide en 1/4 de tour !

Assembler, visser, c'est posé.

Une pose facilité

Le marché du photovoltaïque est dominé par des systèmes dont les panneaux sont fixés majoritairement avec des cavaliers, brides qui les maintiennent ensemble.

Le concept SimplyFix est différent. Il a été développé et s'intègre à nos structures de la gamme Electra pour poser avec plus de confort. Nous utilisons dans la conception de nos structures Electra les trous déjà présents sur les panneaux photovoltaïques.

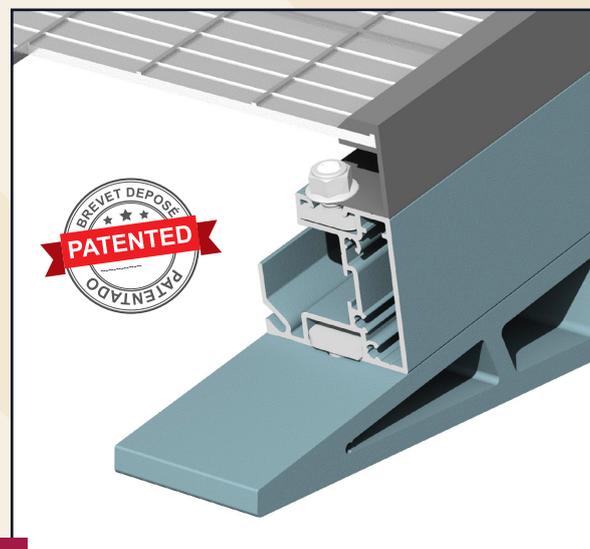
Principe du **SimplyFix**

SimplyFix est breveté. Accessible à tout moment par le dessous du panneau, l'écrou marteau vient maintenir le panneau PV. Plus besoin d'avoir à surplomber la pergola, le auvent ou le carport photovoltaïques. Tout est accessible par en dessous !

Un avantage pour l'entretien

Facilitez-vous l'entretien des structures Electra que vous installez grâce à SimplyFix. Tous les systèmes Auvent, Pergola, Toiture Electra sont fabriqués dans la lignée de nos produits éco-conçus. Ils sont démontables et réparables.

La Gamme Electra donne un accès facilité aux câblages, micro-onduleurs et panneaux. Si un panneau s'avère défectueux au fil du temps, vous pouvez le changer sans démonter l'intégralité des autres panneaux.

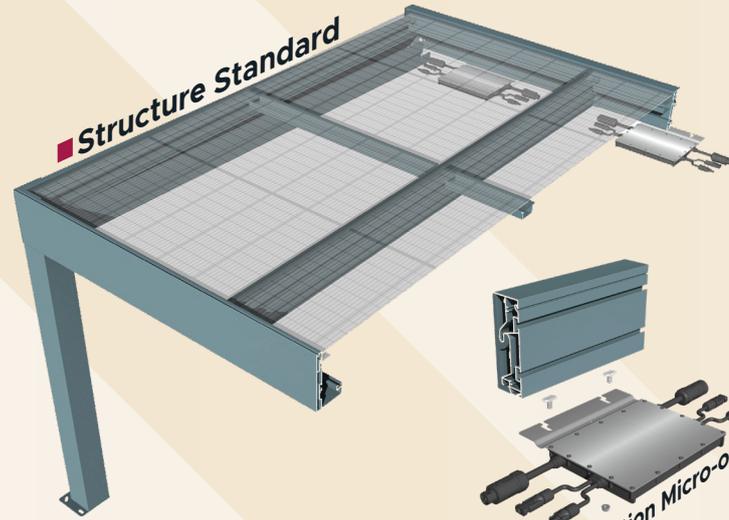


NOUVEAUTÉ GAMME ÉLECTRA

Toute une gamme équipée avec **SIMPLYFix**

TELCO propose la gamme Electra dans son catalogue Structures Solaires. Aujourd'hui ce sont plusieurs, pergolas, abris et auvents qui sont basés sur ce principe de pose simple et robuste.

Chemin de câble

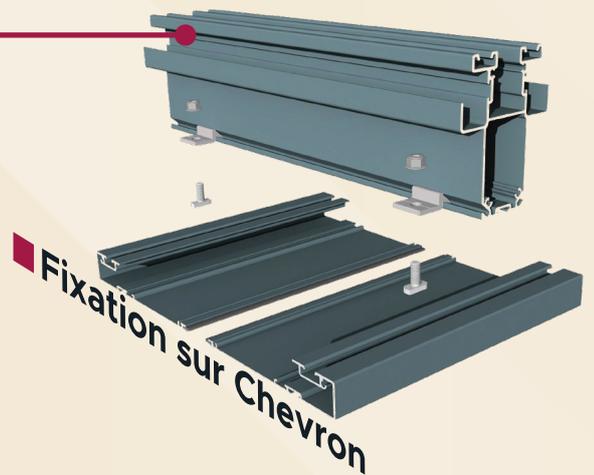
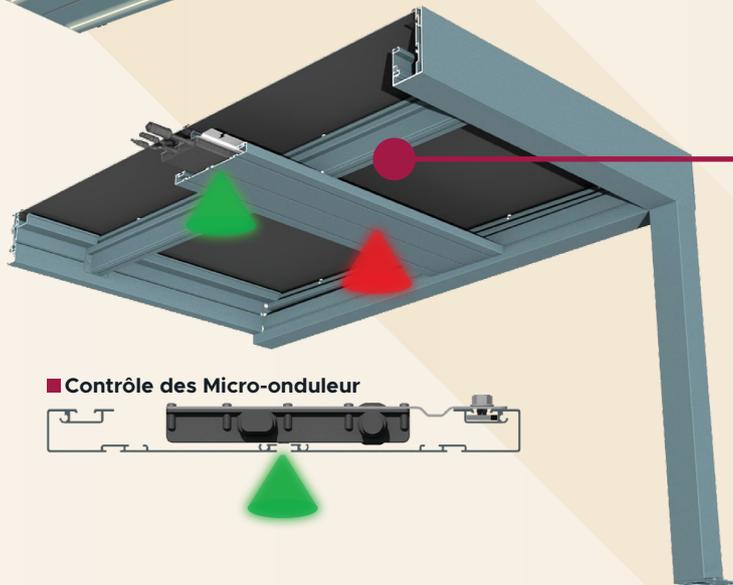
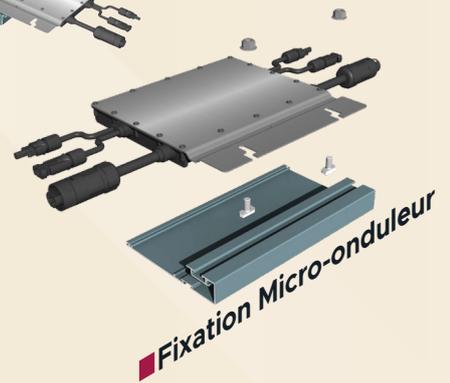
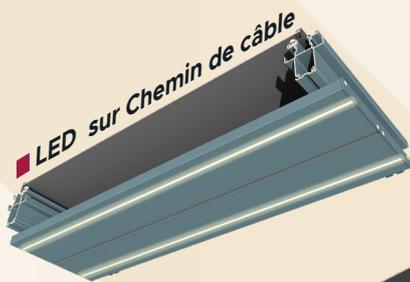
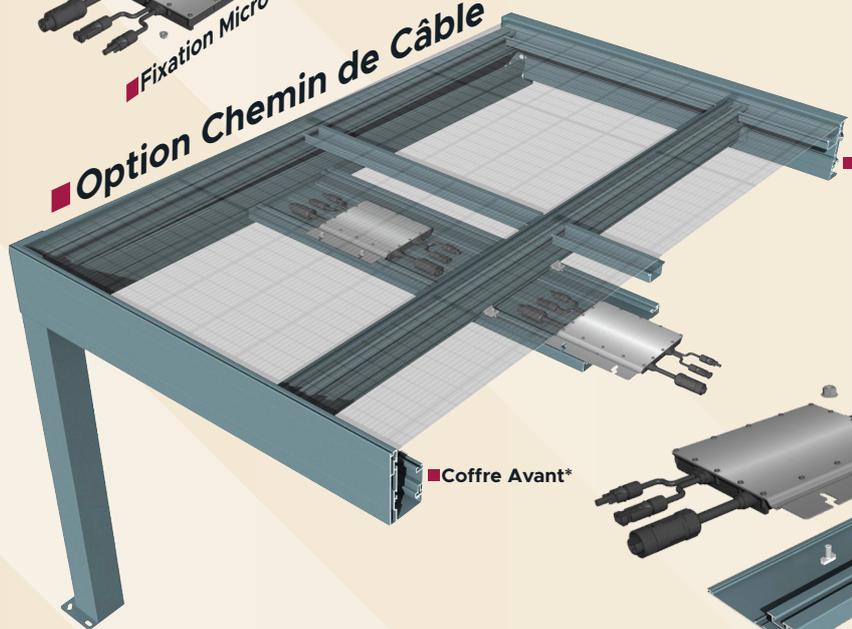


*Profil Mural : Profil de finition PBSO47 03 seulement Electra avec option chemin de câble.

*Coffre Avant : Profil de finition PPV64 seulement Electra avec option chemin de câble.



Option Chemin de Câble



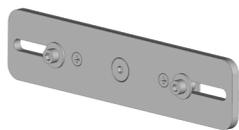
OPTION LED Sur Chemin de Câble et OPTION LED 2 Côtés

Kit complet éclairage LED Variation de lumière

KITLEDFIX2C

2 x Rubans 5ml LED Enrobée 24V
1 x Transformateur TRFOLED24V
1 x Automatisation - AUTOMOVERLED02
1 x Télécommande TELEVR01NC

Support borne de recharge



Support polyvalent **ST115**

2 pièces par borne



Fixation par 2 boulons M6 avec un écartement compris entre 130mm et 200mm

Compatible avec les produits Electra 3 et Horizon 3 ilot.

Accessoires



CCLIPS03P

Clip de câble pvc noir



ATC313

Agrafe passe Cable BSO



TERRAGRIF

Mise à la terre universel P-CLIP



KITVS1

Kit Visserie Solaire 1



KITVS2

Kit Visserie Solaire 2



KITVS3

Kit Visserie Solaire 3

Nos emballages et Transport

■ Structure livrée en Kit dans emballage carton. Palette acier et bois



■ Livraison dans toute la France.

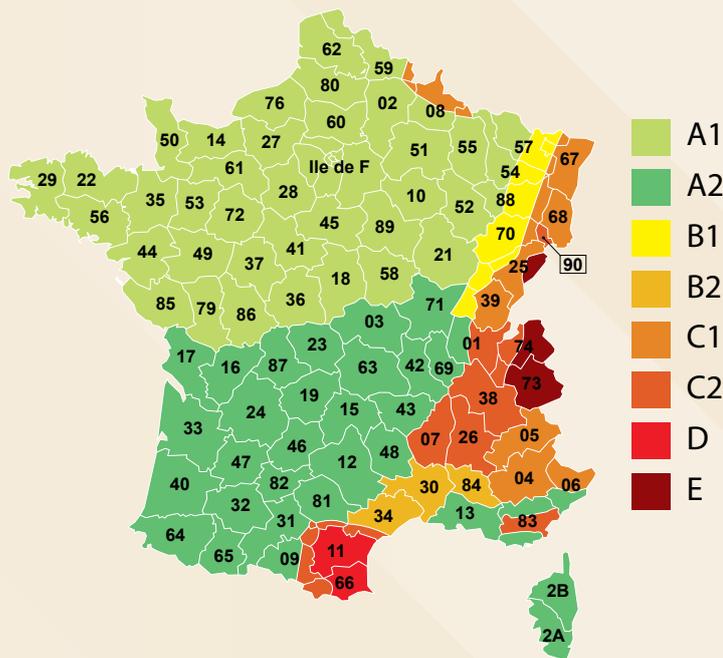
■ **Contact :**

Tel : 04.68.38.30.69 / 04.68.38.20.30

Mail : solaire.pro@telco-home-automation.com



Charge Neige FRANCE EUROCODE 1



Auvent SOLAIRE Altitude maxi

Suivant la limite élastique en charge extrême avec un coefficient de sécurité de 1.5 et suivant la flèche maximale. Panneaux 1.8m

Zone	ELECTRA		CLASSIQUE	
	Paysage	Portrait	Paysage	
A1	800 m	1200 m	1000 m	
A2	800 m	1200 m	1000 m	
B1	600 m	1200 m	1000 m	
B2	600 m	1200 m	1000 m	
C1	600 m	1200 m	1000 m	
C2	600 m	1200 m	1000 m	
D	600 m	1200 m	800 m	
E	200 m	1000 m	400 m	

Limite de rupture Auvent SOLAIRE

Suivant la limite de rupture en charge extrême. Avec un coefficient de sécurité de 1.5

LIMITE	ELECTRA		CLASSIQUE	
	Paysage	Portrait	Paysage	
Equerres	233 Kg/m ²	250 Kg/m ²	200 Kg/m ²	
Panneaux	160 Kg/m ²	360 Kg/m ²	160 Kg/m ²	

Toiture SOLAIRE ELECTRA (portée PPV70) :

Limite de flexion du chevron PPV70 suivant la flèche maximale du 1/200 de la longueur libre.

Portée PPV70	1400 mm	1600 mm	1800 mm	2000 mm	2200 mm
Charge maxi	295 Kg/m ²	195 Kg/m ²	130 Kg/m ²	90 Kg/m ²	65 Kg/m ²

Portée maxi pour pose Toiture SOLAIRE ELECTRA (portée PPV70) selon les ZONES :

Altitude	A1 - A2	B1 - B2	C1 - C2	D	E
≤ 200 m	2.2m	2.2m	2.2m	2m	1.8m
400 m	2.2m	2m	2m	1.8m	1.6m
600 m	2m	2m	1.8m	1.8m	1.6m
800 m	1.8m	1.6m	1.6m	1.6m	1.4m
1000 m	1.6m	1.6m	1.6m	1.4m	1.4m

Pergola / Carport SOLAIRE Altitude maxi

Calcul de la limite de flexion du chevron suivant la flèche maximale du 1/200 de la longueur libre.

Zone	ELECTRA 2		ELECTRA 3			HORIZON		
	3.70 m	4.50 m	3.70 m	4.50 m	5.50 m	3.50 m	4.70 m	5.80 m
Nbr PV	2 x 1800 mm	2 x 2200 mm	2 x 1800 mm	2 x 2200 mm	3 x 1800 mm	3 x 1150 mm	4 x 1150 mm	5 x 1150 mm
Limite	130 Kg/m ²	65 Kg/m ²	260 Kg/m ²	135 Kg/m ²	65 Kg/m ²	330 Kg/m ²	130 Kg/m ²	55 Kg/m ²
A1	800 m	400 m	1000 m	800 m	400 m	1000 m	800 m	200 m
A2	800 m	400 m	1000 m	800 m	400 m	1000 m	800 m	200 m
B1	600 m	200 m	1000 m	800 m	400 m	1000 m	600 m	Non
B2	600 m	200 m	1000 m	800 m	400 m	1000 m	600 m	Non
C1	600 m	200 m	1000 m	600 m	200 m	1000 m	600 m	Non
C2	600 m	200 m	1000 m	600 m	200 m	1000 m	600 m	Non
D	600 m	Non	1000 m	600 m	Non	1000 m	600 m	Non
E	Non	Non	800 m	Non	Non	1000 m	Non	Non

Note

A large rectangular area with rounded corners, filled with a grid of small black dots for writing notes.

Note

A large rectangular area with rounded corners, containing a grid of small black dots for writing notes. The dots are arranged in approximately 30 horizontal rows and 60 vertical columns, creating a dotted grid pattern.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conditions Générales de Vente

Article 1 - Objet et champ d'application

1.1 Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de la Société MITJAVILA.

1.2 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits par la Société sauf accord spécifique préalable à la commande convenue par écrit entre les parties. En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par la Société à l'acquiescer. 1.3 Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Article 2. Propriété intellectuelle.

2.1 Tous les dessins, modèles, plans, devis, photographies et documents de toute nature remis ou envoyés à la demande du client demeurent la propriété exclusive de la Société, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle leur étant affiliés. Le client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de la propriété industrielle ou intellectuelle de la Société et s'engage à ne pas les divulguer aux tiers sans autorisation écrite de la société. Ces mêmes documents peuvent être modifiés sans préavis, ceci dans un but d'amélioration constante des produits de la Société. 2.2 Le client déclare ainsi reconnaître que toute contrefaçon pourra être sanctionnée par des condamnations pécuniaires et/ou civiles à la discrétion de la société.

Article 3 – Commandes

3.1 Définition

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur nos tarifs, et accepté par la Société, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande. Dès réception de la commande, celle-ci présente un caractère irrévocable.

3.2 Modification

3.2.1 Nos productions étant fabriquées sur mesure, nous ne pouvons accepter d'annulation d'ordre en cours d'exécution. Les commandes transmises à la Société sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre part.

3.2.2 Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un client ne pourra être prise en compte par la Société, que si la demande est faite par écrit y compris, télécopie ou courrier électronique. Aucune modification ou annulation de commande ne pourra être prise en compte passé le délai de 48h après réception de la confirmation de commande. En cas de modification de la commande par le client, la Société sera déliée des délais convenus pour son exécution.

Article 4. Tarif - Prix

4.1 Nos prix sont indiqués en euros hors taxes.

4.2 Le client ne peut, sous prétexte de réclamation formulée par lui, retenir tout ou partie des sommes dues à la Société, ni opérer de compensation. Le paiement des produits s'effectue comptant sans escompte.

4.3 Pour tous les produits expédiés hors Union Européenne et/ou DOM-TOM, le prix est calculé hors taxes automatiquement sur la facture. Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles dans certains cas. Ces droits et sommes ne relèvent pas du ressort de la Société. Ils sont à la charge de l'acheteur et relèvent de sa responsabilité (déclarations, paiement aux autorités compétentes, etc.). Notre Société invite à ce titre l'acheteur à se renseigner sur ces aspects auprès des autorités locales correspondantes. La Société se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment pour l'avenir.

4.3 Modification du prix :

4.3.1 En raison des fluctuations de prix de certaines matières premières et eu égard à la fabrication sur mesure des produits, la Société s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, notre barème ne constituant qu'une base d'indication des prix. Toutefois, elle s'engage à établir les factures au jour de l'expédition, et ne révisera pas les prestations et marchandises déjà facturées. A défaut de contestation immédiate du client sur les nouveaux tarifs, ceux-ci sont réputés avoir été définitivement et irrévocablement acceptés par le client.

4.3.2 Les nouveaux tarifs s'entendent toujours hors taxes.

Article 5 - Modalité de Paiement

5.1 Les prix du présent barème sont établis pour règlement :

- à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture, par L.C.R magnétique : la Société se réserve le droit de réduire le délai de paiement en fonction des informations financières du client.

- tout autre mode de paiement devra faire l'objet d'un accord préalable de notre part.

5.2 Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 10% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises.

5.3 Dans le cas où un client passe une commande à notre Société, sans avoir procédé au paiement de la ou des commandes précédentes, notre Société pourra refuser la commande et ne pas livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

5.4 Paiement comptant

Toutes les commandes que nous acceptons d'exécuter le sont, compte tenu du fait que le client présente les garanties financières suffisantes, et qu'il réglera effectivement les sommes dues à leur échéance, conformément à la législation. Aussi, si la Société a des raisons sérieuses ou particulières de craindre des difficultés de paiement de la part du client à la date de la commande, ou postérieurement à celle-ci, ou encore si le client ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation de la commande, la Société peut subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture, par le client, de garanties au profit de la Société. La Société aura également la faculté, avant l'acceptation de toute commande, comme en cours d'exécution, d'exiger du client communication de ses documents comptables, et notamment des comptes de résultat, même prévisionnels, lui permettant d'apprécier sa solvabilité. En cas de refus par le client du paiement comptant, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier, la Société pourra refuser d'honorer la ou les commandes passées et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité.

Article 6. Retard de paiement.

6.1 Le non-paiement d'une échéance entraîne l'exigibilité de la totalité de la créance et donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard de paiement, calculées par application à l'intégralité des sommes restant dues d'un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant toutes taxes comprises de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire.

6.2 Tout retard de paiement ou tout report d'échéance entraîne l'application de l'article L.441-6 du code de commerce. Une indemnité forfaitaire de 40 euros ainsi que les frais complémentaires de recouvrement, sont exigibles de plein droit et sans aucune formalité préalable.

6.3 En outre, la Société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

Article 7. Clause pénale

Outre les pénalités de retard exigibles figurant à l'article 6, tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, à la charge du client, une indemnité fixée, à titre de clause pénale, à 15% de la somme impayée conformément aux articles 1152 et 1226 du code civil, outre les frais de justice et intérêts légaux.

Article 8 - Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la Société, conformément à l'article 7 des présentes conditions générales de vente.

Article 9. Rabais, ristourne et escompte

9.1 Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la Société serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations. Les conditions et barèmes de ristournes et ristournes sont communiqués par la société au client sur simple demande. Les remises, rabais, ristournes n'auront d'effet qu'au moment de la passation de commande et ne pourront être appliqués de manière rétroactive.

9.2 Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article 10 – Livraisons

10.1 Délai d'expédition

10.1.1 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité d'approvisionnement, des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes.

10.1.2 Tout retard par rapport aux délais indicatifs d'expédition initialement prévus, ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le client et enregistrée par notre Société.

La Société s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les commandes, sauf force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, telles que grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative.

10.1.3 Sauf accord contraire, les retards raisonnables de livraison n'emportent ni annulation, ni modification du contrat. Ils ne sauraient donner lieu à aucune pénalité ou indemnité et n'engagent en rien la Société.

10.2 Suspension de livraison

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, la Société se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

10.3 Transport - Transfert de risque

10.3.1 Dans l'intérêt de nos clients, nos expéditions sont faites par voie la plus rapide et la plus économique. Les expéditions par express ou par service rapide sont toujours à la charge de nos clients.

10.3.2 Toutes les opérations de transport, douane, assurance, manutention sont à la charge exclusive et aux risques et périls du client.

10.3.3 Le transfert des risques sur les produits vendus par la Société s'effectue à la remise des produits au transporteur ou à la sortie de nos entrepôts.

10.3.4 Procédure obligatoire de réception de marchandises.

Quel que soit le mode de livraison, nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Il appartient donc à ce dernier d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur.

- Les réserves doivent être mentionnées sur le récépissé daté et émargé (cachet de l'entreprise, nom et signature), puis remis au transporteur livreur. Le client devra motiver ses réserves et mentionner de manière claire et précise son constat sur l'état des marchandises au moment de la réception. Le client accompagnera ses réserves d'une photographie des marchandises afin que la société puisse constater de la pertinence du sinistre. A défaut du respect de cette procédure, le transporteur dégage toute responsabilité conformément à l'article L.133-3 du code de commerce.

Ainsi, toutes réserves « prises de façon générale, sans indiquer la nature des avaries et de leur importance », telles que « sous réserve de contrôle », « sous réserve de débailage », « dommage à vérifier », « sous réserve de bon fonctionnement », « sous toutes réserves » etc. sont considérées insuffisantes à prouver l'existence du dommage.

La mention « sous réserve de débailage » est également dépourvue de portée.

- Ces réserves devront ensuite être confirmées, dans un délai de 48 heures qui suivent celui de la réception des marchandises, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée mentionnant de manière exacte l'énoncé des griefs.

Article 11 - Réclamation et retour

11.1 Pour les produits fabriqués sur mesure, aucune modification ou annulation de commande de pourra être prise en compte. Toute réclamation pour non-conformité ne peut être instruite que si elle a été préalablement formulée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de huit jours francs qui suivent la date de réception de la marchandise.

11.2 Si la réclamation s'avère justifiée, la Société s'engage uniquement à échanger ou remplacer les marchandises défectueuses. Dans le cas où l'échange ou le remplacement des marchandises s'avère impossible, le client bénéficiera d'un avoir minoré de 30% pour frais de manutention et de dépréciation. Cette minoration ne sera pas appliquée uniquement lorsque les retours résultent d'une erreur commise par la Société, et dans ce cas seulement, les frais de port de ces retours vous seront remboursés. Les avoirs précédemment mentionnés sont déduits sur relevé du mois où ils auront été établis. Ils ne pourront servir de prétexte à refuser le paiement d'une facture antérieure.

Ainsi, aucune demande supplémentaire de dédommagement tel que dommages et intérêts, frais de déplacement ou encore frais de main d'œuvre, ne peut être réclamée par le client.

11.3 Conditions de retour :

11.3.1 Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans accord préalable de la Société et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- Le motif précis du refus doit être indiqué pour chaque marchandise présumée défectueuse

- Le retour doit être effectué dans l'emballage d'origine, la marchandise étant complète et en bon état avec ses accessoires, consommables et notices, aux frais de l'acheteur.

- La marchandise ne doit avoir subi aucune détérioration pour quelque cause que ce soit, notamment au cours des opérations de stockage, de contrôle, de démonstration...

- L'acheteur ne doit avoir apporté aucune modification à la marchandise.

- Tout retour de marchandise, quelle qu'en soit la raison, doit être fait en port et emballage payé par le client et au plus tard dans le mois suivant la livraison.

11.3.2 Aucun remboursement ne sera effectué. Le droit de rétractation ne peut être exercé, sauf si les parties en sont convenues autrement et dans tous les cas par écrit, pour les fournitures de biens réalisés à l'achat ou selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ou qui, du fait de leur nature, ne peuvent être réexpédiés ou sont susceptibles de se détériorer.

Article 12 - Réserve de propriété

12.1 Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite, conformément à l'article L. 624-16 du code de commerce.

12.2 Ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la simple remise d'un titre constituant une obligation de payer, tel que la remise de traite, ou autre.

12.3 De convention expresse, la Société pourra faire jouir des droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impliqués, et la Société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

12.3 Le Client est néanmoins autorisé dans le cadre de l'exploitation normale de son activité à revendre les produits non encore intégralement payés. Toutefois, il s'oblige en cas de revente à régler immédiatement le solde restant dû au vendeur.

12.4 En cas de revente, l'acheteur s'engage à avertir immédiatement la Société pour lui permettre d'exercer éventuellement son droit de revendication sur le prix à l'égard du tiers acquiescer. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement, d'une sauvegarde ou d'une liquidation judiciaire, la Société se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective les marchandises vendues et restées impayées, conformément à la loi du 25 janvier 1985.

12.5 Nonobstant la présente clause de réserve de propriété, les risques de perte, de vol ou de détérioration des marchandises sont à la charge exclusive du client dès que les marchandises sont mises à sa disposition.

Article 13 - Force majeure

La responsabilité de la Société ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'étend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

Article 14 - Attribution de juridiction

14.1 L'élection de domicile est faite par la Société, à son siège social.

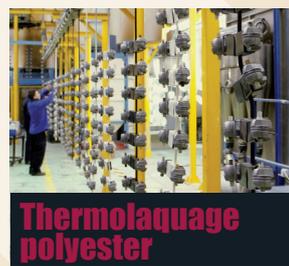
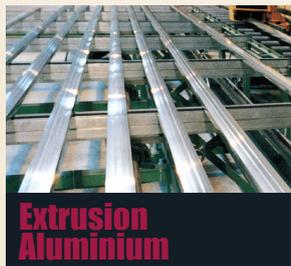
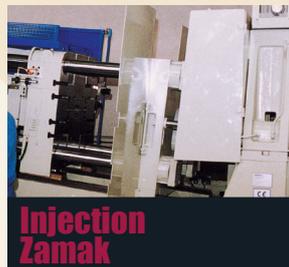
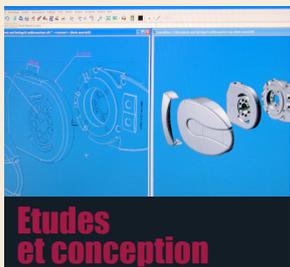
14.2 Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par la Société, ou au paiement du prix, sera porté devant le tribunal de commerce du siège de la Société, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

14.3 L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.

14.4 En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par la Société, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée.

14.5 La loi applicable sera la loi française.

De la conception au produit fini.



Extrusion Aluminium

Nos presses répondent à tout type de projet extrudé pour de très grande longueur.



Thermolaquage polyester

2 lignes de laquage profilés et 3 lignes de laquage pièces Aluminium. Contrôle RAL et respect des normes environnementales.





Z.I Point Sud 65260 SOULOM France



Contact :

Tel : 04.68.38.30.69 / 04.68.38.20.30

Mail : solaire.pro@telco-home-automation.com

